

# EUROPE & LAÏCITÉ

## POUR UNE CHARTE UNIVERSELLE DE LA LAÏCITÉ

Nouvelle Série - Le numéro : 1,90 €

Octobre - Novembre - Décembre 2002

N° C.N.I.L. : 369.495 (28.02.1995)

N° 170

e-mail : eurolaic@club-internet.fr – Site Web : <http://www.europe-et-laicite.org>

### EDITO

## LA LAÏCITÉ N'EST PAS SEULEMENT UNE VOLONTÉ DE REFUS

*Pour les laïques, qui luttent pour la liberté absolue de conscience, pour l'indépendance des collectivités publiques, pour l'absolue priorité de l'intérêt général, pour la solidarité entre individus et sociétés, et pour la justice sociale égalitariste des chances, ce ne sont pas les adversités qui manquent. On en trouvera par ailleurs l'esquisse d'une énumération non exhaustive. Ces seuls objectifs de défense active impliquent bien sûr des actions de refus auxquelles les laïques sont accoutumés.*

***Mais la laïcité n'est pas seulement une attitude globale de refus et d'autodéfense. La meilleure façon d'annihiler les tares de nos sociétés est de promouvoir les projets et les modalités de leur remplacement.***

*Notre mouvement a toujours lutté pour des actions laïques positives. Nous avons, depuis bien longtemps adopté une charte européenne de la laïcité, fondée sur des valeurs progressistes et des propositions novatrices, libertaires et justicialistes. Sur le plan européen nous avons multiplié les propositions pour l'élaboration d'une Union démocratique, laïque et sociale.*

*Parmi ces voies d'engagement individuel et collectif, de plus en plus largement s'imposent l'obligation et la nécessité de lutter pour une juste répartition des richesses et des revenus, tant sur le plan national qu'européen et même mondial. Ce qu'on appelle le développement durable, c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins des générations présentes, hors de tout privilège de classe, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins prévisibles, implique une socialisation humaniste des modes de production, de répartition et de profit collectif dont les technologies modernes maîtrisées rendent l'humanité capable .*

*“LAÏQUE” vient du grec “laïkos” qui signifie “qui vient du peuple”. Cette origine implique l'émancipation par rapport au “klericos” dont chacun connaît la malfaisance lorsque la vie politique et les destinées collectives lui sont soumises.*

*Le respect des croyances humanistes a été inventé et est garanti par l'institution laïque. C'est dans ce cadre que le progressisme laïque trouvera matière à s'impliquer idéologiquement, c'est-à-dire par référence à une éthique de justice, de solidarité et d'émancipation, en liaison avec toutes les autres organisations qui s'y consacrent également. Plus que jamais, encore et toujours, notre vocation militante est de résister aux attaques, de faire prendre conscience des périls, et de contribuer à ÉLABORER D'AUTRES PERSPECTIVES. Dans les pages qui suivent, nous proposons à nos lecteurs, adhérents et sympathisants une synthèse des réflexions laïques suscitées par l'actualité tant française qu'européenne et mondiale*

*La rédaction d'EUROPE et LAÏCITÉ*

Fondateurs-honoraires : Pierre Lamarque - Ernest Denis

Bulletin trimestriel  
édité par le

**Centre  
d'Action Européenne  
Démocratique et Laïque**

11, rue des Huguenots  
94420 LE PLESSIS-TRÉVISE  
Tél. : 01 45 76 42 63  
Fax : 01 45 76 75 91

## SOMMAIRE

	pages		pages
• Editorial	1 - 2	• Islamisme et laïcité	13 à 16
• Tout se tient	3 à 5	• Laïcité et cléricatismes dans le monde	17 à 19
• La vie du Mouvement	5	• Laïcité et cléricatismes en France	20 à 23
• Europe, vers quoi allons-nous ?	6 à 8	• Points de vue personnels	23 à 28
• Laïcité et cléricatismes en Europe	9 à 12		

## QUE DE PÉRILS ET D'ADVERSITÉS !

*Les alarmes et les dangers qui caractérisent nos réalités contemporaines, en France comme en Europe et encore plus globalement, sont innombrables. Ce n'est pas nouveau, mais l'ampleur en devient particulièrement stressante :*

- *Communautarismes envahisseurs et déstructurants pour nos cohésions nationales*
- *Terrorismes destructeurs et fanatismes nihilistes*
- *Crise financière et boursière menaçante pour tous*
- *Aggravation des injustices sociales*
- *Dilution des forces politiques réputées réformistes et socio-démocrates*
- *Démolition des acquis sociaux au nom du dogmatisme néo-libéral*
- *Absence de toute plate-forme militante progressiste*
- *Attaques généralisées, en France, contre la Laïcité institutionnelle, notamment sur le plan scolaire et culturel*
- *Laxisme politique vis-à-vis d'un islamisme prétendu "modéré"*
- *Projets d'éclatement de la cohésion républicaine nationale*
- *Dangers d'instauration d'une "Europe des régions" à l'imitation de l'ex Saint Empire romain germanique*
- *Extension de l'impérialisme mystico-capitaliste des USA dans le monde et insuffisance de la résistance européenne face à cette emprise idéologique, linguistique et économique.*

*Or, en dépit de toutes les tentations d'un pessimisme compréhensible, s'engager dans des entreprises collectives progressistes s'avère une nécessité vitale pour le mouvement laïque. Voir clair et chercher à comprendre pour mieux proposer est notre attitude constante.*

*EUROPE et LAÏCITE*

## HENRI PENA-RUIZ, docteur en philosophie



Notre ami, est, comme chacun le sait, l'auteur de nombreux ouvrages traitant de l'approfondissement et de la valorisation de l'éthique laïque, de sa promotion et de la défense de ses modalités de mise en pratique, en France et dans le monde.

**Vendredi 15 NOVEMBRE**

**2002**, il a présenté sa thèse devant un jury réuni dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne.

Le sujet traité était :

**“PHILOSOPHIE de la LAÏCITE”.**

Ce fut un grand moment de culture et de réflexion philosophique. Une assistance nombreuse eut le privilège d'entendre notre ami développer avec le brio et la conviction qu'on lui connaît, les mérites et la richesse de l'idéal laïque dont il a toujours été un ardent défenseur.

Tous les membres de notre Mouvement adressent à Henri PENA-RUIZ leurs plus vives et sincères félicitations. A travers la juste distinction qui lui est décernée par ce titre, combien mérité, de Docteur en Philosophie, c'est tout le mouvement laïque universaliste qui se trouve à l'honneur.

Merci, Henri pour la permanence et la qualité de ton combat.

Étienne PION

# TOUT SE TIENT...

## 1. En France tout d'abord...

Que constatons-nous, après ce coup de tonnerre électoral de mai-juin dernier ? Les suites de la rancœur justifiée et de la trouille légitime des citoyens de ce pays face au danger fasciste laissent le champ libre à tous les risques et toutes les régressions, notamment en matière de laïcité ! A côté de certaines initiatives peut-être positives (en apparence) dans certains domaines consensuels, un gouvernement socialement et économiquement réactionnaire montre son vrai visage globalement inquiétant. Un des aspects, parmi les plus évidents, est sans doute le projet raffarinesque de fracturisation de l'entité nationale républicaine, sous couvert de décentralisation accrue. On sait ce qui se prépare par ce biais : l'enseignement, la santé publique, la solidarité, la justice, la culture, l'aménagement du territoire, tout ce qui est d'utilité publique, sera livré à une inégalité de situations, de financement, de fonctionnement et de statuts qui sera la négation même de la cohésion nationale républicaine, liée à la législation laïque du pays. Dans cette perspective (inavouée mais réelle, venant de la part d'un ami de M. Madelin), la laïcité des services publics sera inévitablement mise à mal : le régionalisme a toujours été le grand projet des réactionnaires et des cléricaux (sans compter la faveur dont elle a longtemps joui chez certains politiciens dits de gauche, aujourd'hui pris à leur propre piège) Un autre aspect, **peut-être encore plus alarmant encore** de cette perspective, c'est son étroite corrélation avec le projet qui prend corps dans les milieux politiques européens chargés d'élaborer une constitution pour l'Europe, et qui consiste en une **Europe des régions**. Le document dont nous donnons connaissance à nos lecteurs (voir p..... ) est en cohésion avec certains aspects de projets "privés" élaborés dans des cercles non officiels : certaines propositions de M. Robert Badinter en tiennent compte très ouvertement (voir p.... ) Dans un tel cadre institutionnel éventuel, c'est la fin assurée de toute pratique laïque en France et de toute laïcisation de la vie publique européenne... Mais de cela per-

sonne ne parle, ni à droite, ni dans ce qui fut la gauche... Tout au plus évoque-t-on de façon plus qu'ambiguë les principes très mal définis "de subsidiarité et de proportionnalité" dont il est possible de beaucoup redouter...

A ces dangers, d'autant plus redoutables qu'ils sont dissimulés, il faut ajouter la formidable offensive de re-cléricalisation de l'enseignement public, déjà initiée par l'ancienne majorité et aggravée bien sûr par l'actuel pouvoir (voir page...).

Enfin comment ne pas évoquer les risques considérables que font courir à la laïcité républicaine française les projets de reconnaissance explicite et organisée du culte musulman en France, dans un contexte dit de tolérance (univoque) et en contradiction avec la Loi de 1905 ("**La République ne reconnaît et ne salarie aucun culte...**"), sans oublier l'inacceptable silence sur le contenu de la charia et sur le statut de la femme musulmane... tout à fait contradictoires avec les principes démocratiques et républicains. Ce rappel malséant déplaira certainement à certains politiciens, mais nous ne pouvons taire ce qui s'avère redoutable au niveau de nos valeurs civiques fondamentales. Il est d'ailleurs plus qu'étrange de constater qu'en maints lieux politiques et médiatiques, il est de bon ton de poser comme principe irrécusable "pas de diabolisation de l'Islam, pas d'anti-islamisme : invitons la communauté musulmane à la table de la République" : un exemple de plus de confusion entre le respect des différences légitimes et le laxisme anti-constitutionnel ; entre le communautarisme qui divise et la citoyenneté qui solidarise... Mais il faut bien ménager l'électorat d'origine musulmane, et les revendications que certains de ses membres ne se gênent pas pour réclamer, avec toutes les formes d'insistance qu'on connaît... Sur ce point également l'ensemble du mouvement laïque doit se mettre au clair, dans le respect des croyances individuelles, mais en ne perdant pas de vue les réalités internationales (voir pages ... et ...)

## 2. Au niveau européen

Ce n'est plus de vigilance qu'il faut parler, mais d'**alerte générale**.

L'édification européenne connaît une phase de constitutionnalisation de l'Union née des traités antérieurs. Cette phase importante (et dangereuse) de son évolution intervient au moment où la dite Union est en situation de devoir s'ouvrir à de nouveaux états-membres, ce qui en porterait le nombre à vingt-cinq ou trente...

Tant mieux ? Tant pis ? Le plus surprenant c'est que les opinions publiques européennes ne semblent ni sensibi-

lisées ni préoccupées par cette accélération d'un processus dont personne, même dans les sphères européennes dirigeantes, ne peut dire comment on pourra en maîtriser les conséquences. En matière de projets institutionnels européens rien de clair n'est publié par des instances responsables. On ne diffuse pas les multiples propositions, suggestions et options qui ont été déposées dans le cadre de la "Convention" présidée par M. Valéry Giscard d'Estaing. Tout au plus sait-on que celui-ci a une grosse, très grosse envie de devenir un jour "Président de l'Europe". Mais cela ne fait pas un projet de constitution ! Pour le reste, seuls

quelques cercles très restreints d'initiés professionnels sont plus ou moins informés des orientations (fort divergentes) des options défendues par les uns et les autres.

Une quasi-certitude cependant : à notre connaissance, aucun des états-membres actuellement concernés n'esquisse un projet prenant en compte la laïcisation de l'institution européenne. Seules quelques associations laïques en soulignent la nécessité. La contribution du Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ, officiellement répertoriée par Bruxelles, constituera notre base d'action militante pour réclamer inlassablement que soient créées les conditions d'un recours à la laïcité pour l'éclosion d'une citoyenneté européenne.

Si on daigne nous informer à temps des éléments de choix qui nous seront peut-être offerts ultérieurement en matière d'adoption (ou de rejet) d'un projet de constitution européenne, alors **le débat citoyen européen pourra peut-être s'engager**. Mais rien ne semble laisser présager une telle opportunité... En l'état actuel des choses, nous avons toutes raisons d'appréhender les modalités d'élaboration d'une constitution européenne à inventer, œuvre probable des seuls eurocrates et des lobbies qui les inspirent (l'OPUS DEI notamment...).

"Toute constitution est l'expression d'une souveraineté", affirme Robert Badinter dans son ouvrage "une

Constitution européenne" : ce serait ne pas considérer les citoyens comme dépositaires de cette souveraineté, que de bricoler une machinerie constitutionnelle entre professionnels de l'ingénierie institutionnelle, sans éclairer les peuples sur les enjeux et les solutions, ni les associer à l'élaboration en cours. Ainsi le veut le civisme laïque et républicain.

Redisons-le : un des risques majeurs de la construction en gestation est de laisser la porte grande ouverte à l'institutionnalisation progressive d'une **Europe des régions** dans laquelle disparaîtrait progressivement l'idée, dans son principe éventuellement envisageable, de **fédération d'états-nations souverains**, suggestion apparemment formulée par diverses contributions adressées à Bruxelles (voir article p. ...).

Quant à l'élargissement et à l'ouverture de l'Union européenne à des états d'Europe de l'Est, d'Asie moyen-orientale et de pays d'Afrique du Nord, personne ne se hasarde (au moins publiquement) à envisager comment cela pourrait se faire.

Et pour ce qui concerne le recours à l'éthique laïque comme principe fondateur de la future constitution européenne, on imagine aisément les luttes qu'il faudra mener pour y parvenir...

### 3. ...et sur le plan mondial

**L'exemple de la Turquie** est révélateur de l'ambiguïté de la situation de cet état extra-européen, en principe laïcisé mais si peu démocratique. Son basculement dans le camp d'un islamisme qui n'ose pas dire son nom sera révélateur à plus d'un titre. La solidarité laïque ne sait trop sur quelles forces prendre appui pour s'exercer en faveur d'une adaptation du fait collectif musulman à des pratiques démocratiques et des valeurs civiques a-dogmatiques. Tous les états de l'Union européenne sont concernés par ce qui se passe là-bas. L'interrogation qui se pose à tous se résume à une problématique très incertaine : l'admission de la Turquie dans l'union européenne serait-elle un levier de démocratisation de cet état et d'adaptation de sa laïcité institutionnelle aux réalités d'un monde musulman qui se dégagerait de l'islamisme ?



*Laïcité sans frontières ?*

Ou bien l'inclusion de l'état ottoman et de son contexte confessionnel dans l'Europe constituerait-elle un facteur d'islamisation accrue de notre continent, avec tous les risques de confrontation avec les autres enrancements confessionnels parfois profondément antimusulmans (orthodoxes et chrétiens notamment) ?

L'évolution de la confrontation gréco-turque à Chypre

sera sans doute révélatrice pour l'avenir, de même que les effets des influences difficilement déracinables des USA sur cet état, stratégiquement soumis à l'OTAN depuis bien longtemps... La laïcité se trouvera confrontée à bien des adversités...

A moins qu'elle se révèle un recours positif pour des situations dangereuses et que sa nécessité promeuve sa relance.

Dans le cadre d'une globalisation mondialisée des problèmes et **des solutions possibles**, notre mouvement, fidèle à sa devise "**pour une laïcité sans frontières**", élargit ses propositions au maximum de leurs potentialités. Les exemples abondent de la nécessité d'un recours à nos valeurs pour contribuer à des solutions positives aux problèmes mondiaux les plus difficiles à résoudre. Partout où presque où sévissent des conflits, des affrontements et des rivalités ethnico-religieuses, les solutions laïques viennent à l'esprit des courants de pensée les plus éclairés.

L'exemple le plus frappant est sans doute celui du conflit palestinien-israélien (voir p....). Dans un camp comme dans l'autre, les adversaires du fanatisme l'envisagent favorablement, mais ils sont bien minoritaires...



Le refus des dogmatismes qui caractérise l'esprit de laïcité ne se limite pas au seul problème des rapports du religieux et du politique.

**Les forces dominantes qui gèrent les affaires mondiales sur le plan économique et conséquemment politique, social et culturel, s'appuient sur un dogme qu'elles présentent comme indiscutable : celui de l'économie de marché incontournable et du capitalisme dominateur comme seuls systèmes de gestion des affaires mondiales.**

Pour s'opposer à toute remise en cause de cette omnipotence, les forces dominantes prétendues "libérales" sont

prêtes à toutes les entreprises guerrières et à tous les soutiens aux pires dictatures : elles l'ont montré à de nombreuses reprises et continuent à le faire...

L'esprit de croisade sévit encore et les valeurs laïques ne sauraient s'y associer puisque leur vocation est de contribuer à l'émergence d'un système plus progressiste et plus humaniste.

Convenons que nous ne sommes pas au bout de nos peines pour y parvenir, mais l'entreprise vaut d'être poursuivie et amplifiée.

Le bureau du M.E.L. (C.A.E.D.E.L.)

## LA VIE DU MOUVEMENT

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration a retenu la date du

**SAMEDI 22 MARS 2003**

- le matin de 9 heures à 12 heures (A.G. ordinaire)
- l'après-midi à 14 heures réunion publique.

Le numéro 171 de notre revue, à paraître en février 2003 comportera les éléments concernant les rapports d'activités, le bilan financier et le renouvellement du Conseil d'Administration. Le vote par mandat sera possible dès la parution du numéro 171, jusqu'à deux semaines avant l'A.G. (statuts).

Les éventuels candidats au C.A. sont sollicités de se faire connaître avant le 8 mars 2003 en envoyant leur candidature au siège de l'association.

**Le lieu précis de l'Assemblée générale** sera indiqué dans le numéro 171 (à Paris ou en région parisienne).

**Merci à nos adhérents** de se mettre à jour de leur cotisation 2002 pour pouvoir participer à cette A.G. (Des courriers de rappels seront envoyés d'ici là à nos amis non à jour).

A BIENTOT donc pour débattre de nos activités et projets.

Le Bureau

*P.S. : Le numéro 169 bis d'"Europe et Laïcité" a été diffusé en juillet 2002 (période juillet à septembre 2002). Le présent numéro 170 (sorti début décembre) couvre le trimestre octobre à décembre 2002.*

*La période suivante s'étendra de janvier à mars 2003 pour le numéro 171 qui sera diffusé en février 2003.*

La Secrétaire générale :  
Agnès Longueval

### TRÉSORERIE

Dans le contexte international qui relance partout la référence aux valeurs laïques, notre Mouvement "EUROPE ET LAÏCITÉ" (M.E.L.) s'est engagé dans une vaste entreprise sur le thème "LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRES".

Il fait ainsi face aux exigences de sa vocation :

Il s'enracine dans des "antennes" régionales, multipliant ainsi son aptitude à diffuser localement les thèmes laïques,

Il suscite la création de délégations non françaises, propres à travailler à des convergences d'actions laïques internationales avec des organisations étrangères.

Il coopère de plus en plus concrètement avec d'autres mouvements laïques européens.

Il anime les initiatives de l'Observatoire International de la Laïcité et aide à valoriser les confrontations ainsi rendues possibles.

Tout cela coûte extrêmement cher. Nos projets nécessitent de nombreux investissements (organisations de rencontres, déplacements de responsables, envois de documents, éditions de textes, diffusion et traductions de documents...).

Le M.E.L. ne perçoit aucune subvention, directe ou indirecte. Il vit des seules cotisations et des dons de ses adhérents. Ses animateurs sont tous bénévoles.

Grâce à sa gestion prudente, le M.E.L. a pu faire face à ses dépenses sans cesse croissantes. **L'avenir de l'action laïque militante dépend de vous, abonnés, adhérents et possibles donateurs éventuels.**

Merci à vous de vous acquitter aussi largement que possible de la régularisation de votre participation financière dont vous trouverez ci-dessous le montant.

Notre campagne "LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRES" offre des perspectives prometteuses. Avec votre aide, elle pourra s'intensifier. Merci de votre soutien.

Abonnement seul . . . . .	8 €
Abonnement + adhésion . . . . .	16 €
Abonnement + adhésion + soutien . . . . .	20 €
	(et plus)

# EUROPE : VERS QUOI ALLONS-NOUS ?

Un document qu'il faut connaître...

## L'EUROPE EN PRÉPARATION... CELLE QU'ON NOUS CACHE...!

Il y a de cela quelques mois, nous recevions d'inquiétantes informations qui nous semblaient trop incertaines pour que nous en fassions état dans le numéro en préparation d'"Europe et Laïcité"...

Nous avons voulu vérifier l'exactitude des faits révélés dans le numéro 66 du bulletin "BALKANS - INFOS" par un article de Pierre HILLARD (auteur de l'ouvrage "*Minorités et régionalismes : une enquête sur le plan allemand qui va révolutionner l'Europe*").

Le sensationnalisme n'ayant pas notre faveur, nous avons cherché à en savoir plus sur les faits relayés par l'auteur. Après nous être informés à des sources crédibles, nous pensons pouvoir alerter nos lecteurs sur la véracité d'un danger que nous pressentions dans son principe, et dont nous avons aujourd'hui la certitude qu'il est bien réel.

Derrière le paravent des consultations tous azimuts qui sont en cours à Bruxelles à propos de l'élaboration cafouilleuse d'une "constitution" européenne, se dissimulent des projets inavoués d'une EUROPE des RÉGIONS d'inspiration allemande dans son esprit. Cette "länderisation" de l'Union européenne prépare un découpage déjà bien avancé de l'ensemble géopolitique européen.

Nombre de parlementaires européens se déclarent très inquiets de cette réalité liée entre autres choses à l'action souterraine de certains lobbies prioritairement favorables à un pangermanisme américanophile, soutenu par l'OPUS DEI. La carte que nous reproduisons est un document de travail qui circule aussi bien au sein du Conseil de l'Europe que dans certains cercles du Parlement européen.

Ce projet, déjà très avancé, est né dans les milieux européens agrégés autour de "l'Alliance Radicale Européenne" dont est notamment membre, au Parlement européen, le bien connu Daniel COHN-BENDIT. Ce regroupement est issu du "Parti démocratique des peuples d'Europe - Alliance européenne". Ce mouvement milite pour l'autodétermination des peuples, en se fondant sur un régionalisme intégral, dans le but de construire **une Europe qui s'affranchisse totalement des autorités nationales**. L'examen de la carte (officiellement diffusée et prise en compte à Strasbourg et à Bruxelles) fait apparaître notamment :

- la pulvérisation prévue de l'entité nationale française d'après des critères prétendus ethniques : Bretagne, Corse, Catalogne, Alsace, Savoie, Occitanie, seraient de facto, détachées de la république française, concrétisant ainsi le vieux rêve provincialiste des fractionnistes les plus rétrogrades,
- inversement, le regroupement au sein d'un grand corps germanophone dominant (Alsace, pays mosellan, Luxem-

bourg, Suisse alémanique, Autriche, et bien entendu tous les länder de l'Allemagne réunifiée) : cela constituerait une réincarnation politico-culturelle du pangermanisme d'antan, dont l'histoire a montré qu'il a toujours eu la faveur des forces cléricales chrétiennes à dominante catholique. A cet état de choses il convient d'ajouter la faveur avec laquelle certains milieux diplomatiques américains considèrent cette perspective,

- la confirmation des éclatements déjà amorcés en Belgique (Flamands et Wallons) et en Grande-Bretagne (Gallois, Écossais, Irlandais et Anglais encore plus dissociés qu'aujourd'hui),
- un éparpillement d'ethnies centre-européennes qui renforceraient encore la multiplicité des tendances centrifuges nées des anciens éclatements impériaux,
- à quoi il convient d'ajouter la marginalisation des spécificités nordiques,
- et la conviction, chez les régionalistes, que la dilution des sentiments nationaux européens aiderait à l'intégration des minorités immigrées, notamment islamistes.

De ce projet on ne parle pas encore officiellement, surtout pas en France dont on craint l'esprit de résistance républicaine (dite "jacobine" pour beaucoup ou simplement "gallicane" pour d'autres).

Pourtant, dans son intéressant ouvrage (rédigé paraît-il à titre strictement privé) par Robert BADINTER (\*) on trouve, pages 37 à 39, cette suggestion qu'il mentionne favorablement sans vraiment la reprendre à son compte, du moins dans l'immédiat :

*"Certains voient cependant dans l'institution d'une seconde chambre (un sénat européen), le cadre où seraient représentées directement les régions de l'Union. Ainsi y compterait-on des sénateurs de Catalogne, de Bavière, de Flandre ou de Bretagne.*

*Cette conception, qui donnerait aux entités régionales des Etats-membres une visibilité et un pouvoir direct dans l'Union, changerait sa nature. De "fédération d'états", l'Union deviendrait "fédération d'états et de régions".*

*Ce serait là une conception nouvelle de l'Europe. Elle ne pourrait trouver sa place dans la constitution européenne que si était préalablement reconnue l'existence de véritables régions européennes transnationales : par exemple une région catalane s'étendant des deux côtés des Pyrénées, une région Rhône-Alpes s'étendant des deux côtés des Alpes, une région rhénane s'étendant sur les deux rives du Rhin..."*

Reconstituer, en quelque sorte, les anciens comtés,



*Ci-dessus, reproduction de la carte qui circule dans les commissions de travail européennes.*

Cette carte nous a été procurée par les services rédactionnels de la revue "Balkans-Information" que nous remercions. Nous avons eu confirmation de la mise en circulation de ce "projet" officieux dans les instances européennes.

"Balkans-Infos" - CAP 8 - B.P. 391 - Paris Cedex 18

duchés et autres principautés des siècles passés : quelle perspective progressiste !

Cette vision d'une éventuelle union fondée demain sur l'éclatement des cohésions nationales actuellement existantes, laisse clairement deviner quelle Europe on veut préparer : une sorte de nouveau Saint Empire romain germanique qui n'oserait pas dire son nom... On mesure mieux les enjeux ( ou au moins les conséquences) de la provincialisation envisagée par une partie de la classe politique française sous couvert de décentralisation accrue. Ainsi sera-t-il plus aisé de stériliser les velléités d'indépendance à l'égard des maîtres du jeu politique. Cela aide aussi à comprendre le sens et le but de la résurgence, voulue par certains, des langages minoritaires, l'encouragement aux spécificités régionalistes instituées et l'acceptation des menées autonomistes...

Divers textes préparatoires sont déjà plus ou moins officialisés :

- la Charte des langues régionales,
- la Convention-cadre pour la protection des minorités,
- la Charte dite "de Madrid", qui prévoit d'organiser la coopération transfrontalière,
- la Charte de l'autonomie locale,
- celle dite de l'autonomie régionale.

Cette stratégie préparatoire ne vise à rien moins qu'à favoriser systématiquement tous les communautarismes ethniques, religieux, linguistiques, plus ou moins prétendus culturels, en leur accordant une légalisation déstructurante pour les réalités nationales.

Prenons-en clairement conscience : "l'Europe des régions" constituerait à tous points de vue un retour en arrière. D'autres perspectives sont possibles, fondées sur les solidarités citoyennes entre peuples et entre états associés. Les laïques doivent prendre part à leur élaboration. Et cela sans tarder .

Etienne PION

(\* ) "Une constitution européenne" éditée chez Fayard

## Communiqué de la Fédération Humaniste Européenne

*Résumé de la contribution de la F.H.E.*

### **Les communautés de foi et de convictions de l'Union européenne**

Une bonne gouvernance européenne doit veiller à ce que les législations et usages concernant les églises et les religions dans les pays de l'Union ne soient pas de nature discriminatoire vis-à-vis de l'ensemble des citoyens, dans le respect de l'article 13 du Traité.

L'Union sépare religion et gouvernance. Elle ne se préoccupe pas des contributions spécifiques que les Eglises peuvent apporter à leurs fidèles.

L'union invite les Eglises à promouvoir entre elles un dialogue, à abandonner tout prosélytisme et à éviter le recours au concept d'identité religieuse qui attise encore tant de conflits.

L'Union ne peut se positionner par rapport aux citoyens en recherchant sa légitimité par la religion, ni par l'invocation à dieu.

L'Union européenne ne peut établir de discrimination entre les convictions des citoyens qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas.

La F.H.E.

*P.S. : Destiné au débat sur l'organisation par la Commission d'une cellule "églises", débat d'abord à "une âme pour l'Europe" ensuite avec le GOPA, juin 2002.*

*On nous prie d'insérer le texte suivant :*

## Communiqué de "La Raison", le mensuel de la Libre Pensée

Au sommaire du numéro de novembre, on trouve notamment :

- le premier volet de notre enquête sur les religions (I) : "L'œcuménisme est bien *ad patres*".
- un grand dossier sur la gerre de 1914-1918 : "Justice pour les fusillés pour l'exemple".
- un compte rendu du colloque international Thomas Jefferson "Un gage pour l'avenir".

- une étude sur l'"Europe vaticane en marche".
- un article sur "La scientologie ou la xénoflexion".
- et toutes les rubriques habituelles.

Numéro spécimen gratuit sur demande auprès de la Libre Pensée, 10-12 rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris, tél. 01 46 34 21 50.

Abonnement d'essai 15 € pour un an.



# CLÉRICALISMES ET ACTIONS LAÏQUES EN EUROPE

## BELGIQUE

### L'intégrisme musulman dans les écoles...!

Dans les écoles belges, la possibilité existe pour les enfants de s'initier à la religion choisie par les parents. A partir de cette "ouverture", de nombreuses dérives et outrances se manifestent en divers endroits. Par exemple, un enseignant musulman a incité ses élèves à cracher sur les fillettes musulmanes qui ne portent pas le voile. Ailleurs, d'autres professeurs centrent leurs cours d'islamisme sur le contenu de sites internet à caractère nettement intégriste. On y prône l'obligation du port du hidjeb ou du tchador dont on vante les mérites ; on incite les jeunes filles à rester dans leurs foyers plutôt qu'à fréquenter les établissements d'en-

seignement. Amina Derbaki Sbaï, une députée d'origine musulmane, a dénoncé ces pratiques au Parlement belge, en protestant contre le fait que le ministre de l'Instruction n'a pas de droit de contrôle sur le contenu de ces cours. Le président de "l'exécutif musulman" a été chargé de créer un corps d'inspection islamiste pour les cours de religion musulmane qui ne doit pas, notamment, être dispensé en arabe...

Cette polémique en cours à Bruxelles, nous permet de comprendre les dangers de cette intrusion du religieux dans l'enseignement officiel.

## LUXEMBOURG

### La future Constitution européenne et Dieu

Le comité de l'association Liberté de conscience, dans sa réunion du 14 novembre 2002, vient de prendre connaissance de différentes prises de position de partis politiques se réclamant de la mouvance chrétienne démocrate et notamment celle du P.P.E. (Parti populaire européen regroupant les partis démocrates chrétiens et conservateurs nationaux établis dans les pays formant l'Union européenne) qui suggère que dans la future Constitution européenne non seulement on y inscrive l'héritage religieux, mais qu'on s'inspire directement de la Constitution polonaise en faisant explicitement référence à Dieu.

Notre association dénonce vigoureusement cette offensive politique et cléricale rétrograde des évêchés nationaux au sein l'Union européenne et de la COMECE soutenue par le Vatican, un état théocratique et non démocratique et non membre de l'Union européenne qui voudraient faire inclure et imposer cette référence à la divinité. Le comité rappelle qu'une Constitution européenne ne peut qu'inclure une référence aux droits de l'Homme inscrits dans la Décla-

ration universelle des droits de l'homme de 1948 dont l'universalité est justement garantie en excluant toute référence à la divinité qui relève de la croyance religieuse et du domaine strictement privé des individus. Il rappelle que toute référence dans la Constitution luxembourgeoise à Dieu pour se conformer à cette déclaration et à la Charte européenne des droits l'homme a été retirée des dispositions constitutionnelles et législatives pour assurer une égalité entre les citoyens et citoyennes.

Aussi, invite-t-il expressément les représentants luxembourgeois au Parlement européen à s'opposer à cette inclusion et notion de Dieu, un facteur de division entre les citoyens européens. Il convie par ailleurs toutes les associations, groupements et mouvements démocratiques à exprimer la même revendication citoyenne et de prendre position sur ce sujet.

Le comité de l'association "Liberté de conscience"  
Cécile Paulus, président, 30 91 01  
Théodore Pescatore, président honoraire, 33 19 60

## ESPAGNE

### Vive la laïque !

Une vingtaine d'associations, dont les deux principaux syndicats nationaux, ont signé un manifeste appelant le gouvernement espagnol à une séparation définitive entre l'Eglise et l'Etat. Elles demandent formellement le remplacement des cours obligatoires de catéchisme dans les écoles publiques par des cours d'éducation civique. De leur côté, des parents d'élèves dénoncent le financement des postes de professeurs de religion par l'Etat, qui se chiffre à quelque 600 millions d'euros.

*(Extrait de l'hebdomadaire "Marianne", du 4/10 novembre).*

A cette information, ajoutons le fait que diverses associations laïques espagnoles coordonnent leurs actions et que notre Mouvement (M.E.L.) est en rapports étroits avec elles. Des initiatives concertées sont en cours d'élaboration.

## ITALIE

### Curieuse séparation de l'Église et de l'État !

Un responsable de la Ligue (régionaliste) du Nord, faisant partie de la majorité de Berlusconi, voulait imposer le crucifix dans les écoles publiques d'Italie, afin de repousser le Coran. La polémique a fait rage à partir de cette initiative, avant que le Ministère ne renonce à son application.

Car, en Italie, contrairement aux idées reçues, la séparation de l'Église et de l'État est inscrite dans la Constitution. Si le mot "laïque" n'y figure pas, il est compris des Italiens.

La *Repubblica* a qualifié cette proposition de loi de "xénophobe", qui voulait exclure les musulmans. *Il Manifesto* considère que c'est "l'amorce d'un retour à l'idée rétrograde d'une religion d'État" et que ce serait "une

*offense faite à la laïcité ainsi qu'aux citoyens italiens non catholiques*".

*La Stampa* remarque que "l'Europe a indéniablement des racines chrétiennes mais qu'elle a aussi mûri et développé son identité au travers de comportements et de raisonnement laïques".

A travers les prises de position des journaux italiens d'opinion nous retrouvons les idées que nous développons : l'important n'est pas la reprise du mot laïcité, aux traductions approximatives, mais de comprendre son sens universel.

(...)

*d'après un communiqué transmis par Raymond Beltran*

---

## ALLEMAGNE

### Contre l'obligation du paiement de l'impôt d'Église par les chômeurs sans confession

**Par la violation de la Constitution, l'État clérical allemand commet un vol fiscal contre des millions de chômeurs sans confession !**

A cause du Concordat qui fut conclu en 1933 entre Hitler et le Vatican et qui continue à être en vigueur jusqu'à ce jour, l'Allemagne, en tant qu'ulcère cancéreux clérical et quasi-totalitaire, joue un sinistre rôle de précurseur en Europe. Le pacte entre le fascisme allemand et les grandes Églises chrétiennes rapportait à ces dernières un grand nombre de privilèges qui vont de leur monopole d'endoctrinement aux écoles et universités jusqu'au recouvrement d'impôts d'Église par l'État, qui est unique au monde entier. Sur cette base l'État clérical allemand a développé un procédé particulièrement perfide et honteux qui est, à ce que nous savons, sans analogie dans tous les autres pays avec une constitution démocratique et qui est resté jusqu'à présent inconnu au public international :

Tout chômeur en Allemagne qui n'est pas membre de l'Église est forcé de payer l'impôt d'Église !

#### **Voici ce que vous pouvez faire :**

Parmi les nombreux procès dont le public n'a pas connaissance à cause de la politique du silence et de la désinformation, il y a une procédure, susceptible de représenter toutes les autres, où votre protestation pourra produire son effet, où il pourra contribuer à donner le signal décisif contre le recouvrement forcé de l'impôt d'Église des personnes sans confession qui viole la Constitution. Le requérant, M. Dr. Peter Nittmann, qui n'est plus membre de l'Église depuis 25 ans, est devenu chômeur après une activité professionnelle de 17 années. Le recouvrement forcé de l'impôt d'Église s'élève, dans son cas, à environ 96 euros par mois ou à 1.725 euros pendant la durée totale du paiement de l'allocation de chômage (1,5 année). Le 11 décembre 2001, Dr. Nittmann a formé opposition auprès de l'Office de travail local laquelle a été rejetée le 30 janvier 2002 comme "non fondée". Le 28 février 2002, Dr. Nittmann a introduit un recours en remboursement de l'impôt d'Église auprès du Tribunal du contentieux social de Freiburg (Sozialgericht Freiburg) ; seulement après des lettres de protestation sont arrivées de l'étranger, le tribunal a mis fin à sa tactique dilatoire et a fixé une première date d'audience (le 20 novembre 2002). Le requérant est déterminé à défendre son action en justice, en dépit de la durée et des frais de la procédure – son assurance protection juridique a été résiliée, par une décision du conseil de direction d'un grand groupement d'assurance (!), six mois après l'introduction de l'action en justice –, jusqu'à la Cour de justice européenne des droits de l'homme.

Adressez votre lettre de protestation au :

Sozialgericht Freiburg  
Habsburgerstrasse 127  
D - 79104 FREIBURG  
Fax : +49 761 20713-10

## **Quand les protestants allemands s'y mettent aussi...**

### **Contribution de l'Église évangélique d'Allemagne et de la conférence de l'Épiscopat allemand sur l'avenir de l'Europe (extraits)**

Evangelische Kirche in Deutschland  
von Sabine Zanthier - Leiterin des EKD-Büros in Brüssel.  
EKD : ekd.bruesel@ekd.be

La convention sur l'avenir de l'Europe a le devoir essentiel de donner une nouvelle base juridique aux Institutions de construction commune et de réalisation de paix de notre continent, l'Union Européenne. Les Eglises soutiennent fermement, en tenant compte de leurs propres intérêts de mission de caractère public, l'unification de l'Europe et y apportent leur contribution fondamentale. Elles souhaitent donner leur avis entre autres sur les questions suivantes :

- structure et fonctionnement de l'U.E.
- démocratie dans l'U.E.
- élargissement de l'U.E. à d'autres pays
- rapports économiques et sociaux
- im migration et droit d'asile
- rôle de l'Europe dans le monde
- une valeur commune de la biopolitique et de la position de la famille
- et bien d'autres questions

Les Eglises proposent une véritable fonction d'intégration aux futurs pays membres. De notre point de vue la réforme par cette convention ne devrait pas seulement modifier les structures et les institutions, qui seraient apportées aux pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale mais proposer aux citoyennes et aux citoyens de ces pays une identification à cette entité, ce qui nécessite une totale transparence des moyens et des niveaux de décisions.

#### **L'importance des contraintes de l'Union Européenne** *(Wertgebundenheit der Europäischen Union)*

L'U.E. est un ouvrage de la paix et doit se donner le devoir de prendre ses responsabilités dans le monde. Un modèle de société doit être un exemple pour lequel, les responsabilités et la solidarité, doivent être clairement définies.

Le développement d'une identité sociale européenne doit être un but essentiel. Nous estimons que les contraintes de l'U.E. doivent être clairement définies. Par ex. la Charte de Droits Fondamentaux devrait être intégrée sous une nouvelle forme et avoir force de loi. Elle porte fondamentalement les valeurs chrétiennes, bien que, du point de vue des Eglises, environ deux points (bioéthique et famille) devraient être formulés plus clairement. Les fondements des valeurs de l'U.E. ne doivent pas rester figées avec la Charte des Droits fondamentaux.

#### **Rapport de l'Eglise et de l'Etat dans les pays membres** *Verhältnis von Staat und Kirche in den Mitgliedstaaten*

L'U.E. s'est engagée avec la déclaration finale n° 11 annexée au Traité d'Amsterdam de respecter et de ne pas porter atteinte aux statuts des églises et communautés religieuses ou associations dans les pays membres. La Convention va se préoccuper de la question du principe de subsidiarité et des limites de compétences entre l'U.E. et les pays membres et en conséquence le maintien de certaines compétences. Pour cette raison le contenu de la déclaration n° 11 devrait être introduite dans le futur texte.

#### **Droit de libre disposition des Eglises sur le plan européen** *Selbstbestimmungsrecht der Kirchen auf europäischer Ebene*

La liberté religieuse est garantie dans tous les textes de l'U.E. L'expression de cette liberté religieuse c'est le droit de libre disposition des églises et communautés religieuses qui est une caractéristique fondamentale de la liberté dans les rapports avec l'Etat.

Son expression est différente selon les lois nationales en raison des évolutions historiques et bien souvent les rapports entre Etat et églises sont un élément des identités nationales.

Avec un ancrage du contenu de la déclaration n° 11 du Traité d'Amsterdam dans un futur texte européen, ce serait la garantie du droit de libre disposition selon les droits nationaux mais ce droit devrait être élevé et garanti au niveau européen, car dans le cas contraire cela pourrait porter atteinte aux rapports entre l'Union et les églises ou communautés religieuses.

#### **Autres éléments de la liberté de religion**

##### *Weitere Elemente der Religionsfreiheit*

Avec ce renforcement croissant de l'Union Européenne, grâce à un éventuel texte fondateur, c'est aussi un renforcement des intérêts et du travail en commun entre l'U.E. et les Eglises.

Les Eglises sont un facteur significatif pour la vie dans l'Union Européenne. Il faudrait pour cette raison formuler un droit religieux européen positif, qui autoriserait l'activité des églises dans les institutions européennes (par ex. regard sur les écoles européennes ou sur une future armée ou police européenne), garantir les activités sociales et culturelles des églises (par ex. sociétés caritatives, éventuellement service des diacres, comme un domaine du don de soi) et respecter les jours de fêtes religieuses au sein de l'Union Européenne.

#### **Dialogue en partenariat**

##### *Partnerschaftlicher Dialog*

Le rôle particulier et la signification positive de la religion et des églises pour l'intégration européenne doivent aussi être reconnue clairement dans un texte constitutionnel.

Sur cette base un dialogue en partenariat doit être rendu possible entre les églises, les communautés religieuses et les institutions de la communauté, auquel les Eglises sont prêtes, du moment que cette participation éventuelle respecte et maintient leur droit de libre disposition.

Une première disposition se trouve dans le livre blanc "La gouvernance européenne", qui reconnaît le rôle particulier qu'ont les églises et les communautés religieuses, l'intérêt d'accorder une voix aux citoyennes et citoyens.

#### **Ancrage de l'empreinte chrétienne de l'Europe dans un préambule**

##### *Verankerung der christlichen Prägung Europas in einer Präambel*

L'Union Européenne, qui a été fondée dans l'esprit d'un travail de la paix, repose sur des conditions qu'elle ne peut même pas faire ressortir. La compréhension européenne de l'humanité et les valeurs de base, dont se réclame comme valeur commune l'Union Européenne, sont particulièrement marquées d'une empreinte de la religion, et spécialement par le Christianisme. L'Union Européenne en conséquence se reconnaîtra dans un préambule faisant état de ses racines religieuses.

Sabine ZANTHIER

## LA POSITION DE NOTRE MOUVEMENT

Nous offrons à nos lecteurs une sélection de points de vue, d'avis, de commentaires, venus de diverses personnalités qui nous ont fait connaître (ou dont nous avons appris) les prises de positions.

Le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ ne porte pas jugement sur la nature et le contenu des croyances religieuses, bien que l'Islam, comme toutes les autres religions, puisse se prêter à de multiples commentaires, critiques ou approuvateurs.

Nous nous en abstenons parce que nous n'avons pas vocation à décortiquer les textes considérés comme "sacrés" par les uns ou les autres. Nous nous en tenons à la réaffirmation de notre position fondamentale qui consiste à prendre acte des positions métaphysiques et des convictions dogmatiques dont nous constatons l'existence, en nous référant à l'absolue liberté de croire ou de ne pas croire, au droit de changer si on le souhaite, de religion, et de se montrer tolérants avec les gens qui le sont également. Nous affirmons que toute pratique religieuse doit se faire dans le respect des droits de l'individu, femme, homme ou enfant, hors de toute contrainte et dans le cadre d'une stricte égalité de statut individuel et civique.

L'Islam est trop multiple pour que nous portions un jugement d'ensemble sur ses pratiques et sur son contenu. Une sélection de certains versets, de certaines sourates du Coran, pourrait se révéler ou accablante ou angélique, selon le choix des citations qui serait effectué.

L'Islamisme par contre, nous interpelle de façon plus discriminante par rapport à nos valeurs laïques, puisqu'il désigne une entreprise d'impérialisme religieux fondée sur des méthodes de conquête, d'oppression ou (au moins) de prosélytisme dominateur.

Nous connaissons de nombreux musulmans sincères qui, interprétant le Coran à leur façon, ne posent aucun problème à une société laïque dès lors qu'ils respectent les principes et les devoirs républicains

Mais toutes les religions engendrent des risques de violences, d'affrontements, de divisions et de haines lorsqu'elles se laissent gagner par des pratiques dogmatiques, l'Islam aussi et (actuellement) surtout.

La Laïcité permet à chacun de vivre sa foi ou son athéisme selon son libre arbitre. Elle implique de défendre les principes qui sont les siens, sans jamais admettre, au nom d'une caricature de tolérance lâche ou laxiste, que ses valeurs soient mises en cause par aucun dogmatisme, religieux ou autre,

EUROPE et LAÏCITÉ

*P.S. : Les textes ci-dessous présentés sont le reflet des positions exprimées autour de nous. Leur diversité laisse à chacun la possibilité de se faire une opinion.*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## 1 - Islam et Laïcité

(Républicains laïques audois)

L'actualité récurrente des événements tragiques dus à l'islamisme ne nous fait pas confondre les musulmans croyants avec les fanatiques en cause.

Il est vrai que le fait de professer une religion ne pré-suppose pas de liaison avec l'extrémisme militant. Il est vrai que, en France tout au moins, la majorité des adeptes de l'Islam sont des modérés respectables.

Ceux qui font parler d'eux sont ceux qui expriment leur profession de foi avec violence. Ils ont beau être en minorité, ils ne sont pas condamnés avec assez d'énergie par les modérés, qui cèdent à la peur, aux menaces, aux fatwas comminatoires de ceux qui se sont emparés d'une vision théologique de la société.

Il est aussi vrai que les imams qui prêchent dans les mosquées sont souvent des missionnaires étrangers, formés dans des écoles sectaires et bénéficiant de subsides wahhabites ou autres, et que les cassettes de prêches et les livres religieux offerts aux fidèles sont très souvent orientés vers le fanatisme.

Il y a longtemps que les ministres de l'Intérieur, chargés des cultes par la loi de 1905, s'essayent à organiser un Islam de France, respectueux des lois républicaines, Mais ils n'arrivent pas à le faire émerger des protections étrangères et des pressions de certains consulats maghrébins.

Il faudra qu'un jour les musulmans français s'émancipent de tous les "vaticans". Les lois républicaines protègent leur liberté de croyance. Qu'ils acceptent la laïcité de la société française, donc qu'ils acceptent la liberté pour chaque individu de croire ou de ne pas croire, quelle que soit son origine. L'Islam ne sera tolérant que quand il acceptera que des agnostiques refusent ses dogmes sans être accusés d'apostasie (crime passible de mort par la charia dans les pays islamistes). Il devra faire son aggiornamento par une interprétation moderne des écritures, par une "réouverture des portes", fermée au XII<sup>e</sup> siècle, comme si l'histoire s'était figée au Moyen Age.

Alors l'Islam de France deviendra pour les laïques une religion comme les autres.

Raymond BELTRAN



## 2 - Un point de vue (parmi d'autres)

reçu sur internet

C'est à l'encontre d'un catholicisme autoritaire que s'est surtout développée la laïcité en Occident. Il est intéressant et encourageant de constater que le combat laïque existe aussi en pays musulman. Il a atteint, dans les dernières décennies, un dynamisme remarquable. Voici par exemple, ce qu'écrit l'écrivain égyptien Fouad Zakariya dans son livre "Laïcité ou islamisme" (éd. la Découverte, 1991) : "La confusion du politique et du religieux débouche

forcément sur une impasse : la contamination des idéaux religieux par les pratiques politiques les rabaisse au niveau de manœuvres partisans et de l'opportunisme, et inversement, la contamination du politique par le religieux débouche sur son incapacité totale à appréhender un monde réglé par des manières de faire strictement séculières".

Michel Sergent  
sergent@noos.fr

## 3 - Une association laïque musulmane nous interpelle

(...)

Comment contourner le danger islamiste ? Il existe plusieurs méthodes de travail d'autant plus que tout être humain est concerné par la question. Personnellement, je veux mettre l'accent sur une solution, à très long terme, a fm de combattre l'intégrisme et le terroriste à sa racine. Il faut prendre en considération trois points essentiels : tout d'abord, accorder une liberté absolue d'action aux mouvements laïques dans le monde arabe et musulman, en leur attribuant les moyens financiers et matériels nécessaires pour accomplir leur travail sur le terrain. Ensuite, cette action laïque devrait se tenir à l'écart de la scène politique, en place, en formant une sorte de pouvoir parallèle indépendant.

Enfin, la laïcité devrait gagner du terrain en devenant, progressivement, populaire parmi les différentes couches sociales qui finissent par réclamer la séparation du religieux de la politique, l'abolition du caractère sacré de la religion. Tout doit être soumis à la critique et à la révision objective en fonction des besoins des temps modernes. Le statut de la femme doit être repris dans son ensemble, la polygamie doit être interdite, l'appel au Jihad doit disparaître.

Nous sommes une association culturelle qui œuvre dans ce sens, depuis près de cinq ans, sans la moindre aide directe, ni un minimum de soutien. Nous réclamons une aide conséquente pour atteindre et objectif. Il est extrême-

ment urgent de barrer la route à ces terroristes dont l'action s'amplifie progressivement, pour mettre en place les conditions de la sortie du Mehdi dont ils viennent d'annoncer son apparition, en secret, parmi l'élite religieuse islamiste.

Nous faisons appel à tout Homme libre, de nous soutenir dans notre action afin de favoriser l'instauration de la laïcité dans le monde arabo-musulman, de séparer la religion de l'Etat, de faire participer les femmes dans l'avenir de l'humanité. C'est une honte de voir encore aujourd'hui des chefs d'Etats commencer leurs discours politiques en appelant au Jihad au nom de Dieu en bafouant, ouvertement, le nom humain qui a le droit de vivre en paix. Nous avons besoin de vos signatures pour prouver aux pouvoirs en place l'importance de votre présence.

Cette pétition est ouverte à tout être humain majeur qui désire participer à notre combat de lutte contre toutes formes d'intégrisme et de terrorismes qui déstabilisent le monde en toute impunité. Participer à la mise en place du Mouvement Indépendant Laïque (le M.I.L.) relève d'une actions purement culturelle qui se détache de toutes approches politiques. Notre travail s'effectue uniquement que un plan intellectuel et opérationnel afin de respecter l'ensemble des croyances au sein de la société.

(Extrait d'un document envoyé par Samia Labidi, auteur de "Karim, on frère ex-intégriste et terroriste" chez Flammarion, présidente de l'A.I.M.E.)



Manifestation, à Rabat, pour les droits de la femme, d'associations féministes.  
publié par "Marianne", 3 novembre 2002.

# POUR UN ISLAM FRANÇAIS, TRANQUILLE ET MODERNE

Extrait d'un article du Professeur Ali Bouamama (Président de l'Institut musulman d'Europe)  
publié dans le quotidien "Dernières nouvelles d'Alsace"

(...)

L'initiative lancée dès 1999 par Jean-Pierre Chevènement, de doter les musulmans de France d'un Conseil représentatif, obéissait à un souci légitime et était porteuse d'espoir. Mais elle a vite versé dans la dérive. Les musulmans ont rapidement compris les risques engendrés par une telle entreprise dominée par des fondamentalistes qui faisaient d'eux des êtres à part où la foi du croyant se mesurait "au mètre carré". L'initiative ignorait superbement l'élite intellectuelle, les femmes et la jeunesse. Elle a créé de toutes pièces une sorte de "caste de religieux", corps totalement étranger à la religion musulmane.

Ces fondamentalistes qui dialoguaient avec Jean-Pierre Chevènement puis avec Daniel Vaillant n'ont jamais condamné les lapidations en Arabie Saoudite ou au Nigeria. Ils sont restés silencieux sur la persécution des intellectuels musulmans et des minorités chrétiennes en terre d'Islam et sur la chasse aux "apostats" menée en Algérie et en Egypte, respectivement par le G.I.A. et les Frères musulmans. Ils ont exigé de Jean-Pierre Chevènement que soit retiré du texte régissant les rapports entre le culte musulman et les pouvoirs publics, l'article sur le droit pour le musulman de changer de religion. Ils ont obtenu gain de cause !

L'islam est présenté par leurs idéologues comme une alternative à l'intégration. Le voile, symbole des revendications fondamentalistes, est considéré comme "l'élément libérateur" de la femme (Tarik Ramadan, *Les Musulmans dans la laïcité*, éditions Tauhid, 1995).

## La société "idéale"

La société "idéale" à réaliser est une société fondée sur les préceptes de l'islam, par opposition à notre modèle de société français ou européen. La notion de citoyenneté, élément fondateur de notre République, est rejetée.

"Dans l'islam, a déclaré Amar Lasfar, imam recteur de la mosquée de Lille, la notion de citoyenneté n'existe pas, mais la notion de communauté est très importante, car reconnaître une communauté c'est reconnaître les lois qui la régissent. Nous travaillons à ce que la notion de commu-

nauté soit reconnue par la République. Alors, nous pourrions constituer une communauté islamique, appuyée sur les lois que nous avons en commun avec la République, et ensuite appliquer nos propres lois à notre communauté." (*Hommes et Migrations*, n° 1218, p.55).

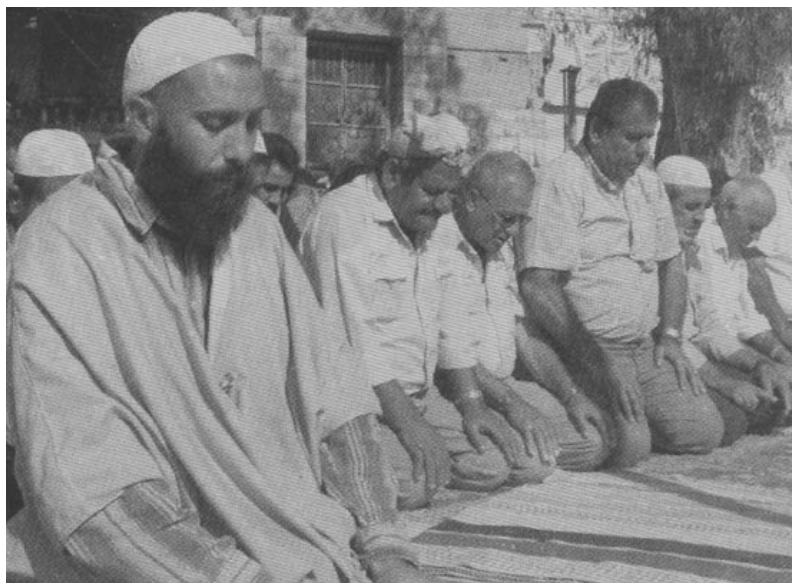
Le risque – on le voit – était là, bien présent. La stratégie de conquête idéologique de l'espace français, voire européen, mise en œuvre depuis des années par les radicaux de l'islam, ne relève guère du domaine de l'imaginaire comme semblent le croire certains. Le risque d'une prise de pouvoir des intégristes à la tête de la communauté musulmane de France était réel. Que des dirigeants politiques français aient péché par angélisme ou par aveuglement dans leur recherche d'interlocuteurs patentés, cela demeure encore quelque chose d'incompréhensible pour bon nombre de musulmans de France. Pourtant, l'enjeu est à l'évidence capital. Négocier avec les intégristes, c'est déjà accepter de mettre en question les valeurs de la République. C'est ainsi du reste qu'ils l'entendent.

A la fermeture d'esprit, au repli sur soi, au système communautariste prôné par les radicaux de l'islam, il faudrait se diriger vers une plus grande ouverture, renforcer les liens avec les démocrates musul-

mans, défendre les acquis de la laïcité et faire mieux connaître et partager par conséquent les valeurs universelles et notre monde. Le combat des républicains à mener doit viser la lutte contre la précarité, l'illettrisme religieux, l'obscurantisme des structures mentales surgies d'un autre âge. A l'orée de ce nouveau millénaire, l'islam a besoin plus que jamais d'un supplément de culture.

## La masse silencieuse

La décision de Nicolas Sarkozy constitue un acte de rupture salutaire. Elle vient s'inscrire dans cette volonté politique de s'opposer aux tentatives insidieuses de déstabilisations de la République. Elle libère, par là même, la parole de la masse silencieuse des musulmans trop longtemps confisquée par les marchands du temple et les fondamentalistes. Elle donne enfin toutes ses chances à un islam français, tranquille, moderne, ouvert sur le monde d'aujourd'hui. Un islam républicain.



# UNE VOIX VENUE D'OUTRE-ATLANTIQUE

*Europe et Laïcité est en relations suivies avec le Mouvement Laïque Québécois qui, dans un Canada globalement très cléricalisé, lutte courageusement pour la laïcisation de "La belle province".*

*En l'actuel contexte international, fait de menaces de guerres et d'impérialismes rivaux, à la veille de son assemblée générale du 8 décembre, le M.L.Q. dénonce courageusement les conflits en préparation, par la voix de son président Henri LABERGE.*

*Nous reproduisons intégralement cet appel à sauvegarder la Paix.*

## NON A LA GUERRE ! NON A L'ESPRIT DE CROISADE !

*par Henri LABERGE, président du Mouvement Laïque Québécois*

Quand les orientations politiques d'un gouvernement sont de nature pragmatique et reposent sur une analyse rationnelle du problème à résoudre, il est toujours possible pour les citoyens, pour les partis politiques, pour les groupes de pression et pour les autres gouvernements, d'en discuter et de chercher au besoin à convaincre leurs auteurs de modifier ces orientations. Mais lorsqu'un président américain se considère investi par Dieu lui-même de la mission de conduire, à l'échelle du monde, "un gigantesque combat du Bien contre le Mal", comment alors le convaincre de modérer ses ardeurs guerrières ? Faudrait-il tenter de convaincre Dieu de lui retirer cette mission ?

Selon l'historien Donal Cuccioletta, les présidents des USA auraient "toujours, à divers degrés, donné un caractère messianique et salvateur à leurs actions de politique étrangère". Paradoxalement, cela se passait dans un pays dont la Constitution a érigé, selon les mots de Thomas Jefferson, "un mur de séparatisme entre l'Église et l'État." Depuis un demi-siècle, la tendance à amalgamer patriotisme américain et croyance en Dieu s'est progressivement mais très lourdement accentuée. En 1954, le président Dwight Eisenhower substitua à la devise universaliste "pluribus unum" une nouvelle devise à saveur confessionnelle : "In God we trust". A la même époque, il fit ajouter à la formule du serment d'allégeance une référence explicite à la protection de Dieu. Sous la présidence de Ronald Reagan, les fondamentalistes chrétiens (intégristes) entrent vraiment dans l'antichambre du pouvoir. C'est l'époque du procès sur l'enseignement de la théorie évolutionniste de la biologie, théorie à laquelle on oppose le créationnisme biblique. C'est l'époque du réveil religieux (revivalism) qui a donné naissance au phénomène des "preachers" modernes, tel Billy Graham.

Toujours selon Donal Cuccioletta (*La Presse*, mardi 15 octobre 2002, page A17), la présidence de George W. Bush marque une nouvelle étape décisive et dangereuse pour la démocratie : "les fondamentalistes chrétiens ne sont plus seulement dans l'antichambre du pouvoir, ils sont désormais au pouvoir". Le président ne prononce pas un seul discours

sans faire étalage de sa croyance en Dieu et en Jésus-Christ. John Ashcroft, pour qui "l'Amérique ne connaît d'autre roi que Jésus" est devenu ministre de la Justice. La droite religieuse a investi la Maison Blanche et participe directement aux prises de décision politique. Le gouvernement demande maintenant à être jugé non plus sur ses actes et sur l'effet de ses politiques en regard du bien-être de ses citoyens mais sur la pureté morale et doctrinale dont il se réclame.

"Non satisfait d'installer les porteurs de la parole du Christ au pouvoir à Washington", dit encore Cuccioletta, "la nouvelle doctrine Bush veut la propager (cette parole) à travers le monde". La même doctrine Bush a identifié les principaux ennemis de l'Empire du Bien, ennemis qui, comme au temps jadis doivent être combattus par les armes. C'est dans ce contexte que se situe l'appel à la guerre contre l'Irak.



*Le temps des croisades est révolu, Monsieur Bush !*

Le président Bush veut entraîner l'Occident chrétien dans une nouvelle croisade, qui va commencer par la destruction de l'Irak, mais devra logiquement se poursuivre jusqu'à l'élimination complète de l'Axe du Mal ; jusqu'au triomphe partout des valeurs puritaines modernes qui, selon la croyance du président, se conjuguent avec le capitalisme, le libre-échange et la mondialisation à l'américaine. Dieu est américain après tout.

Nous refusons, quant à nous de nous laisser inscrire dans cette nouvelle croisade, voulue à la fois pour satisfaire l'intégrisme religieux au pouvoir à Washington et pour servir les intérêts des grands capitalismes américains, mais qui n'apportera rien de bon à notre pays et au monde. Qu'on ne vienne surtout pas nous répéter que ce sera la dernière. Quelles que soient les victoires dont on les crédite et les sacrifices humains dont ils seront régalez, l'histoire nous enseigne que "les dieux ont toujours soif et n'en ont jamais assez".

**Non à la guerre !**

**Non à l'esprit de croisade!**

Henri Laberge



*Face au drame palestino-israélien, la tentation est grande de prendre affectivement parti, soit pour un peuple privé de nation, soit pour un Etat neuf se considérant comme menacé en permanence.*

*Difficile de rester insensible aux images, aux situations et aux drames vécus. Par delà l'inévitable subjectivité qui nous pousse, selon nos affectivités contraires, à épouser telle ou telle cause dans ce malheur commun, et sans vouloir succomber à la tentation de renvoyer dos à dos l'occupant et l'opprimé, le menacé et l'agresseur, on peut, on doit chercher à comprendre. Depuis longtemps le Mouvement Europe et Laïcité, prenant le relais des contacts établis antérieurement par le CAEDEL, a regroupé les informations,*

## 1 - L'argumentation israélienne est connue

“Notre peuple juif, injustement dispersé et persécuté pendant des millénaires, a été doté en 1947, par un vote largement majoritaire à l'O.N.U., d'un territoire situé dans une contrée jadis occupée par nos lointains ancêtres. “Terre promise” pour nous Juifs, “peuple élu”, (selon des textes que nous considérons comme sacrés), la Palestine est enfin redevenue notre patrie légitime. Après les horreurs de la Shoah perpétrées contre nous en Europe, toute une partie de la diaspora juive d'Europe, d'Afrique et d'Amérique a considéré cette contrée maintes fois colonisée, comme un refuge autant qu'une chance de renaissance. Notre peuple peut et doit s'y rassembler et y implanter une société fondée sur notre communauté, sur notre appartenance ethnique et religieuse bien spécifique. Ce mouvement qui perdure encore concrétise les objectifs de notre éthique sioniste.



“A peine nous y étions-nous installés après des combats difficiles, qu'il nous fallut faire face à l'hostilité des états arabes alentours, musulmans de confession devenus intolérants à notre égard. Leur volonté sans cesse réaffirmée de nous rejeter hors du Moyen-Orient, s'est traduite par de multiples tentatives d'anéantissement génocidaire. Nous avons neutralisé militairement les agresseurs, en dépit de leur nombre et de l'encercllement dont nous étions victimes. Lors de la crise de Suez, en 1954, bien que lâchés par les Occidentaux franco-anglais, nous avons néanmoins sauvé notre pays et consolidé notre cause.

“Par la suite, afin de nous préserver de nouvelles invasions, nous avons dominé et partiellement colonisé la Cis-

jordanie, enclave menaçante d'où pouvaient à tout moment survenir des agressions militaires arabes. Dans le même but, et pour les mêmes raisons, nous avons dû nous établir dans le sud-Liban, base de menaces également hostiles à notre égard.

“Sur injonction de l'O.N.U., nous avons reconnu un fait national palestinien à partir duquel une co-existence théorique pouvait être envisagée.

“Nos adversaires optèrent alors pour la tactique des attentats et du terrorisme meurtrier qui fit des ravages parmi la population civile israélienne. Face à cette relance de l'agressivité d'une partie du monde arabe, nous avons conclu des armistices honorables avec certains d'entre eux, comme l'Egypte et la Jordanie et tenté de négocier positivement avec l'adversité palestinienne, soutenue de l'extérieur. Ces velléités de paix ne désarmèrent pas nos ennemis qui lancèrent contre nous des offensives terroristes, difficilement parables pour une armée régulière, aussi vaillante fût-elle.

### Nous sommes légitimement sur la défensive

“Après bien des échecs de conciliations successives toujours vaines, nous avons dû lancer une contre-offensive contre les bases terroristes palestiniennes disséminées dans des villes autonomes concédées à l'adversaire. Nous avons dû les assiéger afin d'y mener une répression efficace et sévère que dans le monde entier on nous a reprochée, bien qu'elle fût avant tout défensive et légitime aux yeux de la grande majorité de notre opinion publique. Cette politique de fermeté rigoureuse provoqua en maints pays des réactions d'hostilité menées au nom d'une solidarité propalestinienne qui, d'antisioniste, dégénéra souvent en résurgences d'antisémitisme dans certains pays d'Occident.

Voilà où nous en sommes...”

*Tel est l'essentiel de la thèse, très sommairement résumée, que soutiennent très majoritairement les Israéliens et la plus grande partie de toute la diaspora juive du monde entier, avec souvent beaucoup de véhémence et de passion partisane.*



# QUEL PARTI PRENDRE ?

avis et commentaires venus des parties en présence dans ce Moyen-Orient déchiré (entre autres causes) par les haines religieuses, ethniques et culturo-économiques.

Nous avons établi une double synthèse de ces points de vues opposés en concluant par la position prospective qui a déjà été diffusée au titre de notre mouvement.

Nos analyses se gardent d'être dogmatiques et si elles heurtent certains de nos lecteurs qui eux ont pris passionnément position pour l'un des deux camps ennemis, nous les prions de concentrer leur réflexion sur la troisième partie de notre document.

## 2 - Côté palestinien, l'argumentation est tout autre

“Depuis plus de mille cinq cents ans, nous Arabes sommes installés sur cette terre d'où les lointains Hébreux avaient été chassés par des envahisseurs occidentaux successifs, romains et grecs notamment : le peuple juif fut dispersé (avant la présence arabe) en une “diaspora” multicontinentale.

“Devenue terre musulmane dès l'apparition de l'Islam, la Palestine connut divers statuts à base de dominations coloniales successives. Pendant de longues périodes la multireligiosité s'y déroula dans le cadre d'une coexistence approximative. Après le traité de Versailles, soumise par l'Occident à la tutelle britannique, notre terre vit revenir progressivement des colons juifs qui acquirent avec l'aide des Anglais (politique Balfour) toute une partie de notre territoire. Ces émigrants ressurgis d'un



passé millénairement révolu, devinrent vite économiquement maîtres de nos lieux de vie. Financièrement soutenus par leurs coreligionnaires éparpillés dans le monde et infiniment plus riches que nous, ils devinrent maîtres des meilleures terres, maîtrisèrent les ressources naturelles (notamment hydrauliques) à leur profit premier, et réussirent une implantation dominante dans la partie de la Palestine la plus propice à une mise en valeur pour des conquérants puissamment aidés sur le plan financier international. Des affrontements eurent lieu auxquels les puissances occidentales dominantes à l'O.N.U. décidèrent de mettre fin en attribuant aux envahisseurs sionistes toute une partie de notre terre dont il firent un état souverain sioniste : ISRAËL, reconnu sur le plan international. Dans cette partie de notre territoire ainsi annexé, on nous chassa de nos terres et de nos maisons, et notre peuple dut s'expatrier et s'installer misérablement dans des camps de réfugiés installés dans les contrées arabes alentours.

“L'injustice du sort qui nous était fait suscita un soutien et une alliance solidaire des autres pays du monde arabe et au sein d'une partie de l'opinion publique occidentale, globalement anticolonialiste. Les états musulmans du Moyen-

Orient se coalisèrent pour la défense du peuple palestinien et tentèrent d'expulser les occupants sionistes. La tentative échoua en raison de la nette supériorité moderne de l'armée israélienne puissamment aidée et équipée par l'Occident, crispé sur une défense vaine de ses intérêts stratégiques (à Suez notamment). Les nations arabes mal préparées furent vaincues lors de plusieurs tentatives de légitime reconquête. Israël en profita pour étendre ses possessions, et fonder un véritable impérialisme juif sur toute la Palestine. Seules quelques villes dispersées nous furent accordées en compensation de notre spoliation globale. Des tentatives de négociation avec l'occupant israélien se soldèrent par quelques accords temporaires sans fiabilité, pour la sauvegarde desquels le peuple palestinien, lâché par la plupart des autres états voisins, dut se résoudre à mener une guerre de résistance armée et de défense libératrice. Chacun sait que dans ces circonstances, le terrorisme devient vite la seule arme possible pour les pauvres. Ainsi en avait-il toujours été dans d'autres régions du monde et notamment en Europe, face aux Allemands, et en Asie, contre les colonisateurs. Nos combattants palestiniens, trouvant un courage stimulant dans l'attachement à notre religion musulmane menèrent la vie dure aux occupants sionistes en Israël même et dans les territoires occupés par la force à l'extérieur de leurs frontières (Cisjordanie, Liban, etc...) La répression israélienne provoqua des massacres, des destructions et de véritables déportations de populations civiles chassées hors de leurs habitations systématiquement détruites. L'O.N.U. avait, à diverses reprises ordonné aux Israéliens de rentrer dans les limites de leur état concédé (Israël) mais celui-ci est toujours soutenu par la diaspora juive mondiale électoralement puissante en Occident notamment aux U.S.A.. Le gouvernement israélien refusa de se plier aux injonctions de l'Organisation internationale, et s'efforce encore aujourd'hui d'écraser l'autorité palestinienne indépendante (pourtant bien modeste) acquise dans des négociations difficiles et toujours remise en cause.

Nous en sommes-là.

### “Que souhaitons-nous, nous les Palestiniens ?

“Qu'on nous attribue un Etat viable, qu'on reconnaisse notre pleine indépendance, qu'on nous donne les moyens de remettre en valeur notre pays détruit, d'être dédommagés de l'expulsion que nous avons subie en 1948, et que l'Occident européen s'émancipe de l'hégémonie politique et militaire américaine, si néfaste pour le retour de la paix au Moyen-Orient en général et pour la Palestine en particulier, cette terre millénaire où Juifs et Arabes, tous sémites, ont davantage de raisons de coopérer que de se combattre.”

# QUEL PARTI PRENDRE ?

*Cette confrontation de points de vue n'esquisse pas une possibilité de solution et on comprend pourquoi tant de "plans" de paix, et tant d'accords partiels se sont successivement révélés vains, en dépit de la bonne volonté évidente de certains négociateurs qui, tels Itshak RABIN et le président SADATE ont payé de leur vie le fait d'avoir cherché des accommodements avec les positions extrémistes. En ce qui nous concerne, nous laïques français et européens, nous nous sentons bien démunis... tout en ayant sur cet angoissant problème une position morale et idéologique qui mérite d'être connue car elle ouvrirait la voie à l'amorce d'une solution possible. Nous en republions le contenu ci-dessous.*

## MOYEN-ORIENT : LA VOIE LAÏQUE

Depuis des décennies, le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ ne cesse de le répéter : quand les fanatismes religieux, les nationalismes rivaux, les haines accumulées et les entreprises impérialistes, se heurtent, s'affrontent et rêvent d'imposer par la force et par la terreur leurs politiques inconciliables, lorsqu'est nié le droit d'un peuple opprimé à disposer d'un état libre et viable, lorsque le communautarisme religieux empêche toute chance de coexistence pacifique, la seule éventualité de solution pour un accord de paix réside dans un recours aux modalités concrètes de la laïcité, inspiratrice des nécessaires transactions interethniques et interconfessionnelles.

En Israël comme en Palestine, existent des courants de pensée favorables à cette voie de salut. La distanciation des approches politiques par rapport aux dogmatismes intolérants ("Guerre sainte" ou "Terre promise") est possible si les organisations internationales concernées fondent leur devoir d'intervention pacificatrice sur les principes de la Laïcité.

Le droit légitime des Palestiniens à posséder un territoire viable et à fonder une nation respectée, est compatible avec la garantie de sécurité pour l'état d'Israël dans le cadre

des résolutions de l'O.N.U.

Le terrorisme ne peut se justifier par le seul fait qu'il serait l'ultime arme des pauvres et la puissance militaire ne peut légitimer un impérialisme prétendu protecteur.

C'est dans un contexte et un climat s'inspirant des principes laïques d'indépendance religieuse pour les gouvernements et de tolérance mutuelle pour les opinions publiques, que des négociations peuvent se tenir au Moyen-Orient. L'O.N.U. peut y aider ; l'Europe peut y jouer un rôle décisif ; la France doit faire entendre sa voix dans ce sens, tout en consolidant sa propre paix intérieure par un refus de céder aux communautarismes rivaux .

Le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ considère que le moment est venu, pour les organisations laïques d'entrer en contact avec les forces a-dogmatiques de paix et de tolérance, en France et au Moyen-Orient, dans le monde arabo-musulman et parmi le

peuple d'Israël.

Des initiatives communes inter-associatives peuvent être prises et les réseaux de pensée laïque activés dans l'esprit de notre devise de "LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRES."

Mouvement Europe et Laïcité



### APPEL à nos amis musulmans et/ou israéliens du Proche-Orient

Vous qui partagez nos idées, telles qu'elles sont exprimées dans le texte "LA VOIE LAÏQUE" :

- Si vous résidez en Israël ou en Palestine
- Si vous connaissez des personnes également d'accord avec le contenu de la déclaration ci-dessus,

faites-nous connaître leurs coordonnées postales (\*) afin que nous entrions en contact avec elles.

NOMS	ADRESSES
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

A retourner à l'adresse d'Europe et Laïcité - Merci

# TURQUIE

## Laïcité maintenue ou vaincue ?

Les résultats prévisibles des élections ont marqué la déroute de la majorité plurielle qui gouvernait le pays. Les anciens dirigeants avaient tout fait pour cela. La coalition hétéroclite qui se maintenait péniblement au pouvoir n'avait guère comme ciment de son alliance, que sa résolution d'empêcher l'islamisme de prendre le pouvoir. Elle avait pour cela l'appui de l'armée, fermement attachée au statut laïque du pays, ainsi que l'avait institué Kemal ATATURK, le fondateur de la République. Depuis la mort de celui-ci en 1938, les gouvernements successifs étaient restés dans cette ligne d'hostilité à l'islamisme politique. Mais cette laïcité militarisée n'avait rien de démocratique, ni dans son comportement politique ni (et encore moins) à l'égard de la minorité kurde largement opprimée.

En outre, la corruption se répandait dans les milieux politiques dirigeants, cependant que la situation économique du pays devenait, au fil du temps, de plus en plus catastrophique. Membre de l'OTAN, la Turquie était sous la surveillance et la protection des U.S.A. qui l'utilisaient comme base stratégique au Moyen-Orient, et comme frein à l'expansion islamique dans cette partie du monde.

L'ardent besoin de la Turquie d'entrer dans l'Union européenne l'ayant contrainte à assouplir ses modalités électorales et l'opposition islamiste ayant exploité le mécontentement populaire, le parti islamiste AKP, vain-

queur aux dernières élections, cherche aujourd'hui à donner des gages de sa modernité et d'une certaine démocratisation apparente pour gagner son acceptation dans l'Union européenne.

L'énorme incertitude concerne le maintien ou la récusation du caractère institutionnellement laïque du pays.

La nouvelle majorité (qui dispose des pleins pouvoirs législatifs) est considérée comme "islamiste modérée". Cette étrange dénomination, qui associe deux termes assez peu compatibles aux yeux de beaucoup d'observateurs, pose problème, car on peut redouter qu'après une période d'attente prudente, le traditionalisme musulman restauré n'évolue vers un islamisme peu compatible avec l'admission au sein d'une Union européenne très sensibilisée aux risques d'une islamisation renforcée .

Déjà Valéry GISCARD d'ESTAING, Président de la "convention" européenne chargée d'élaborer une constitution pour l'Union, vient (sans mandat explicite de personne) de dire son opposition à l'admission de la Turquie...

Qu'en sera-t-il demain ? Le maintien du statut laïque du pays sera-t-il un moyen pour Ankara d'obtenir son billet d'entrée ?

Bien malin qui peut aujourd'hui le prédire...

---

# ÉTATS-UNIS

## Un Américain contre la religion

Il en a marre de voir et d'entendre Dieu partout. Michael NEWDOW a décidé de partir en croisade contre le déisme à tout-va de la démocratie américaine.

Michael Newdow vient de jeter son dernier pavé dans la mare pieuse, en portant plainte contre le Congrès des Etats-Unis pour obtenir qu'il soit mis un terme aux fonctions des aumôniers parlementaires payés sur deniers publics. Dans sa plainte récemment déposée devant le tribunal fédéral de Washington, il affirme qu'il est inconstitutionnel pour des aumôniers chrétiens payés sur les deniers

publics (jusqu'à 148 500 dollars par an) de dire quotidiennement la prière à l'ouverture des débats du Congrès. Il s'était déjà rendu célèbre au printemps en obtenant d'une cour d'appel un arrêt jugeant inconstitutionnel le serment d'allégeance à la République que récitent chaque matin des millions d'écoliers la main sur le cœur, parce qu'il contient une référence à Dieu. Le jugement avait provoqué un tollé dans tout le pays, allant même jusqu'à faire sortir de ses gonds un George W. Bush scandalisé.

*(Pêché dans "Métro" du 4 septembre 2002)*

---

# IRAK

## L'odeur du pétrole

Si, au lieu du pétrole, il exportait des tomates ou des pistaches, l'Irak n'aurait évidemment pas présenté autant d'intérêt pour les Etats-Unis et le président Bush n'aurait pas songé à lancer une nouvelle guerre pour renverser le régime de Saddam Hussein. Pour le président américain et pour ceux de ses collaborateurs qui battent les tambours de la guerre – surnommés à Washington "*Le contingent Cheney-Rummy-Condi-Wolffy-Perle-W.*" – il n'est bien sûr pas aisé de justifier une intervention militaire en Irak par le fait que ce pays possède des réserves pétrolières prouvées esti-

mées à au moins 112 milliards de barils, qu'il est le seul pays à avoir des gisements géants découverts mais non encore exploités et qu'il est l'un des très rares grands producteurs de pétrole où les sociétés pétrolières américaines sont totalement absentes depuis le début des années 70. Dans toutes les déclarations faites par les hauts responsables américains à propos d'une action militaire en Irak, le mot "pétrole" n'est même jamais prononcé...

*(Extrait d'un article de Nicols SARKIS dans "France-Pays arabes" d'octobre 2002)*

# CLÉRICALISMES ET ACTIONS LAÏQUES EN FRANCE

## QUAND UN FERRY (Luc) CHASSE L'AUTRE (Jules, feu son grand-oncle)

Innombrables sont les prises de position protestataires contre les projets ministériels hérités de Jack LANG, qui visent à introduire dans l'Education Nationale de véritables cours d'initiation à la culture religieuse.

Il y a de cela un an, nous avons démontré que l'information sur les faits religieux dans le cadre de l'enseignement de l'histoire et de la littérature était une réalité largement présente dans les programmes officiels de nos écoles publiques. Nous avons insisté sur le caractère neutre et objectif de ces éléments de culture ainsi dispensés dans le cadre de la laïcité. Nous avons souligné que, dans son contexte programmatique, cette initiation suffisait grandement parce que la pratique en était faite de façon ouverte, neutre, mesurée et objective (laïque en un mot).

Nous en avons détaillé les thèmes chapitre par chapitre, discipline par discipline, et prouvé que l'argument alléguant une prétendue "inculture" religieuse du peuple, due à l'insuffisance de l'enseignement public dans cette matière, est un prétexte plein de mauvaise foi pour introduire un prosélytisme religieux inavoué dans la pédagogie interdisciplinaire telle que la prône Régis DEBRAY, autre philosophe récemment converti, ce qui est son droit...

Prenez-en conscience Monsieur FERRY, vous qui étiez philosophe avant de devenir ministre :

- si l'opinion publique est aujourd'hui déconfessionnalisée, c'est essentiellement parce qu'elle se désintéresse largement des questions métaphysiques, religieuses et culturelles. Il n'appartient pas à la République de re-cléricaiser ni même de spiritualiser les consciences citoyennes qui ne

le souhaitent nullement...

- si vous voulez fonder la pédagogie sur la culture occidentale, n'oubliez pas nos racines gréco-latines, ni les influences plus lointaines venues d'ailleurs et qui ne sont pas seulement judéo-chrétiennes.
- Si vous vous risquez à intégrer dans l'enseignement public des incitations à une religiosité restaurée, il vous faudra, en toute justice, développer également les thèses de l'anticroyance, de l'athéisme militant, du rationalisme négateur de la foi, de l'astrologie délirante, ainsi que les hypothèses scientistes d'antan, et le matérialisme historique, sans compter les sectes et leurs délires... Ils proposent eux aussi leurs propres visions du monde, et sont comparables aux inventions des multiples mythologies, qui se confrontent et s'affrontent...

Faudra-t-il mettre tout cela au programme de la culture officiellement diffusée dans l'Education Nationale ?

Y êtes-vous prêt, Monsieur FERRY ? Vous rendez-vous compte tout ce que ces enseignements contradictoires et partisans engendreraient comme rivalités internes et comme affrontements inter-confessionnels au sein de nos établissements publics d'enseignement ?

Alors, si quelque chose est à redécouvrir, Monsieur FERRY, ne serait-ce pas ce très sage et prudent respect des consciences par la neutralité, prôné jadis par votre aïeul qui fut, lui, un grand ministre de l'Instruction publique ?

Etienne PION

*Ancien enseignant laïque d'histoire et de lettres*

## LA GUYANE, AUTRE DÉPARTEMENT FRANÇAIS PRIVÉ DE LAÏCITÉ

La loi du 9 décembre 1905 portant séparation de l'Église et de l'Etat devait être étendue aux colonies. Le régime métropolitain de la séparation de l'Église et de l'Etat ne fut étendu qu'aux seuls territoires dans lesquels le Concordat était appliqué, à savoir Antilles et Réunion.

Donc cette loi n'a jamais été appliquée en Guyane, en dépit des termes de son article 43 qui prévoyait une telle possibilité par l'intervention de règlements d'administration publique. L'ordonnance organique du 27 août 1828 restait la base légale pour tous les actes réglementaires définissant le statut du clergé et les arrêtés pris par le Gouverneur de la Guyane française en faisaient mention expressément.

Le problème de l'introduction de la loi de séparation se trouva soulevé par la loi du 19 mars 1946 érigeant certaines colonies en départements.

En effet, aux termes de l'article 2 de cette loi, le gouvernement avait reçu une délégation de pouvoir qui lui conférait la faculté d'étendre par décret le régime de la loi de 1905. Cette délégation était consentie jusqu'au 31 mars

1948. L'éventualité de l'introduction en Guyane de la loi de 1905 fut alors évoquée, mais écartée à la suite d'un avis défavorable émis en 1947 par le ministre de l'Intérieur Jules MOCH, par ailleurs ministre des Cultes.

Faut donc d'une abrogation expresse et en l'absence de tout décret réalisant l'extension à la Guyane de la loi de séparation de 1905, soit dans le cadre de son article 43 précité, soit dans le cadre de l'article 2 de la loi de 1946 susmentionnée, l'ordonnance organique du 27 août 1828 demeure le texte de référence fondamental en Guyane.

Cette ordonnance énonce que le Gouverneur contrôle l'installation des congrégations religieuses et la dignité du culte.

En outre, grâce au décret MENDEL, ministre des Colonies, du 16 janvier 1936, promulgué en Guyane le 26 août 1936, les missions religieuses purent en Guyane, posséder légalement des biens meubles et immeubles.

Par ailleurs, sur la base de l'ordonnance de 1928, les membres du clergé de Guyane sont agréés par l'autorité pré-



factorale sur proposition de l'évêque, chef de service du culte.

L'article 90, § 15 de l'ordonnance prévoit la rétribution du clergé catholique qui est définie actuellement par un arrêté préfectoral du 3 mars 1950, qui fixe un système indiciaire.

Après la départementalisation, les prêtres et évêques

figurent parmi les grades et emplois du département qui a pris en 1948 en charge dans son budget les rémunérations à la suite de l'État.

L'abrogation de l'ordonnance de 1828 est-elle aujourd'hui possible ?

Les organisations laïques départementalisées le revendiquent-elles avec toute la punacité nécessaire ?

---

### Extrait d'un communiqué de presse

## **LAÏCITÉ DE L'ÉCOLE : Luc Ferry inaugure le grand retour en arrière**

Après la publication du rapport Debray sur "l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque", voici maintenant l'organisation sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, et en présence de Luc FERRY qui prononcera l'allocution d'ouverture, d'un Séminaire national interdisciplinaire intitulé "*L'enseignement du fait religieux*" les 5, 6 et 7 novembre à Paris dans les locaux de la M.G.E.N.!!! Cette action qui s'inscrit dans le cadre d'un "programme national de pilotage" confirme les inquiétudes face aux orientations nouvelles de cet "enseignement du fait religieux" et les risques de remise en cause de la laïcité qui lui sont liés.

L'École Émancipée constate la disparition, significative, du mot laïcité, dans l'intitulé même comme dans la quasi-totalité des interventions programmées (une seule mention !); la participation en tant qu'intervenant de représentants directs de l'enseignement catholique et d'universitaires que leurs travaux situent davantage du côté de la défense et illustration du catholicisme que dans l'histoire ou la sociologie des religions. Elle relève aussi l'orientation prosélyte des contenus derrière des périphrases comme "le patrimoine religieux immatériel", ou la présence sur le site officiel du ministère d'une contribution d'un intervenant titrée : "Enseigner la théologie à l'École, est-ce utile ?" qui est incompatible avec les missions d'un service public laïque d'enseignement.

La présence du ministre en ouverture de ce qui se présente comme le "premier" séminaire national sur ce sujet, et

la mobilisation par une circulaire de la Direction de l'Enseignement scolaire de 200 participants (corps d'inspection, responsables des Instituts de formation des maîtres), témoignent de la volonté officielle d'entériner l'introduction de ce que certains appellent déjà "l'enseignement de la culture religieuse" ou même "enseignement des religions" dans l'école publique, en l'abordant comme un simple problème pédagogique, occultant ainsi la question de la légitimité de son existence dans le cadre de l'école laïque.

Après l'organisation, dénoncée le 14 octobre par l'École Émancipée puis par des organisations syndicales (F.S.U. et Sud Éducation), d'une session de formation d'enseignants par un Institut catholique de théologie du diocèse de Clermont-Ferrand avec des ministres de différents cultes et en collaboration étroite avec l'I.U.F.M. d'Auvergne, ce séminaire marque une nouvelle étape dans la remise en cause des principes de l'École républicaine. Il s'inscrit dans un contexte d'offensives contre la laïcité, en France avec la création d'un CAPES d'enseignement de religion, épreuves et jurys de bac dans des lycées privés, accords Lang-Trucard pour l'enseignement supérieur catholique, proposition de modification de la loi Falloux; mais aussi dans toute l'Europe où un lobby religieux (doublé d'une représentation politique officielle pour l'État du Vatican) pèse sur la "charte des droits fondamentaux" de l'Union et l'harmonisation en cours des systèmes éducatifs.

École Émancipée

---

## **UN JUGEMENT HOSTILE AU DÉLIT DE BLASPHEME**

### **Le procès de Michel Houellebecq : la justice se prononce pour la liberté d'expression contre le cléricalisme musulman**

*(Extraits d'un compte rendu de procès)*

HOUELLEBECQ relaxé ! La 17<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de Paris a finalement décidé, le 22 octobre 2002, que l'écrivain ne pouvait être condamné ni pour insulte à l'Islam et aux musulmans, ni pour provocation à la haine raciale. L'écrivain et la revue *Lire*, dans laquelle il avait déclaré que "*la religion la plus con, c'est quand même l'Islam. Quand on lit le Coran, on est effondré... effondré !*", avaient été poursuivis par les responsables des mosquées de Paris et de Lyon, la Ligue islamique mondiale et, paradoxalement, la Ligue des Droits de l'Homme. Ceux-ci avaient inventé la notion de "racisme anti-musulman" pour mieux interdire

toute critique des religions.

L'audience du procès de Michel HOUELLEBECQ a eu lieu un mois auparavant le 17 septembre et il avait permis de mesurer le fossé intellectuel immense qui sépare des écrivains épris de laïcité et de liberté d'expression, et des réactionnaires, des conservateurs dogmatiques embourbés dans le refus de la libre critique de leur religion. La relaxe de HOUELLEBECQ n'est pas une surprise tant sa défense et ses soutiens ont été brillants et l'accusation faible.

(...)

Sachant que la loi française ne reconnaît pas le délit de

blasphème, l'accusation, ici l'avocat Jean-Marc VARAUT (aussi défenseur de Maurice Papon en 1997), a tenté d'enfermer HOUELLEBECQ dans le piège de l'assimilation de ses propos sur l'Islam à une attaque contre les croyants. L'écrivain a répliqué avec talent en précisant bien qu'il estime effectivement que l'Islam est une "religion stupide" mais que son mépris ne s'étend pas aux musulmans. Et en indiquant au passage que le nombre de 4 à 5 millions est très surestimé pour la population de musulmans résidant en France. Aux attaques véhémentes de M<sup>e</sup> VARAUT invoquant son prétens racisme anti musulman, Michel HOUELLEBECQ a répliqué avec fermeté que cette notion de racisme anti religieux n'a absolument aucun sens : une religion, on peut en changer pour une autre ou pour aucune a-t-il expliqué.

(...)

Enfin, l'avocate de la Ligue des Droits de l'Homme, bien obligée de s'exprimer à son tour puisque la L.D.H. s'était portée partie civile quelques heures avant l'ouverture du procès, commença par se distinguer des autres avocats dont elle avait bien noté que leur défense ne s'accordait pas vraiment avec les idéaux de justice de la L.D.H. Difficile autant que pitoyable, l'exercice d'équilibriste de la L.D.H. montre l'impasse dans laquelle l'association s'égare quand sa défense verse dans le communautarisme.

#### **Intervention de la procureure de la République**

La procureure de la République Béatrice ANGELELLI a balayé promptement les espoirs des parties civiles de voir condamnés les propos de l'écrivain. En estimant que ceux-ci ne concernaient que l'Islam et pas les musulmans, elle a mis en garde contre le glissement sémantique opéré par l'accusation. A quoi elle a ajouté que si Michel HOUELLEBECQ est effectivement un provocateur, il n'en appelle pas pour autant à la haine. Après avoir montré les multiples

contradictions entre les avocats de l'accusation, elle a finalement et très logiquement demandé la relaxe.

C'est donc motivé par le respect des fondements laïques de la société française que le tribunal a relaxé l'écrivain le 22 octobre. Il a estimé que Michel HOUELLEBECQ avait dénoncé un "système de pensée" mais n'avait pas attaqué les individus qui y adhèrent. Le texte du jugement stipule que décrire que "l'Islam est la religion la plus con" ne revient nullement à affirmer ni à sous-entendre que tous les musulmans devraient être ainsi qualifiés. Ce propos ne renferme aucune volonté d'invective, de mépris ou d'outrage envers le groupe de personnes (...) considéré". Le délit de blasphème n'a ainsi pas été restauré, une grande victoire pour la laïcité.

Jocelyn Bézecourt

*N.D.L.R. : Faute de place, nous avons dû ne relayer que certains passages du compte rendu d'audience que notre ami Jocelyn BÉZECOURT nous a adressé. L'intégralité de son texte est à la disposition de nos amis lecteurs, sur demande adressée par courrier.*

*Pour nous, le fond de l'affaire n'est pas le contenu ni la formulation de l'appréciation de M. HOUELLEBECQ sur l'Islam, c'est la prétention de certains de l'empêcher de le dire. La tentative de réintroduire dans la pratique du droit, le délit de blasphème, n'est pas surprenante de la part des défenseurs des islamistes. Il est plus choquant de trouver à leurs côtés certains adversaires de la censure, comme la Ligue des Droits de l'Homme qui serait mieux inspirée de défendre les droits de la femme dans la sphère musulmane, notamment pour ce qui concerne le port du voile dans le cadre de la vie scolaire française...*

---

## **PIERRE MOREL, UN AMBASSADEUR AU VATICAN CONTRE LA LAÏCITÉ**

Un nouvel ambassadeur de France au Vatican est entré en fonction en juin 2002 en la personne de Pierre MOREL. Il succède à Alain DEJAMMET dont les lettres de créances présentées au pape deux ans auparavant resteront un monument dans la trahison de la laïcité et de la soumission à l'Eglise catholique (*Europe et Laïcité numéro 162*). L'arrivée de Pierre MOREL ne marque aucune rupture dans la cléricatisation de l'appareil d'Etat et son discours d'entrée est une insulte à la laïcité en même temps qu'un serment d'allégeance au Vatican. Le pape s'en est naturellement félicité dans sa réponse du 27 juin 2002.

Quelques déclarations du nouvel ambassadeur Pierre MOREL dans son discours d'entrée en fonction (*La documentation catholique*, numéro 2274, 21 juillet 2002) :

La France dans la lignée du Vatican:

*"En prenant possession, le 20 janvier 1996, de sa stalle de Chanoine d'honneur de Saint Jean de Latran, Monsieur le Président de la République l'a rappelé : « La présence du Chef de l'Etat français en ce lieu devant vous*

*se veut bien davantage que la seule perpétuation d'une ancienne tradition. Elle entend témoigner de la fidélité de mon pays à ses origines, aux sources de sa culture et de sa civilisation.»"*

L'institutionnalisation du dialogue entre l'Etat et l'Eglise, initié par Lionel Jospin début 2002 et poursuivit par son successeur Jean-Pierre Raffarin, fait entrer le Vatican au gouvernement français :

*"Récemment, la mise en place, le 12 février dernier, du dialogue institutionnel entre le Gouvernement français et l'Eglise catholique a permis d'établir une relation nouvelle dans laquelle le Saint Siècle est naturellement engagé."*

La laïcité, une valeur désuète à corriger par la religion à l'école :

*"Je veux souligner auprès de vous, Très Saint Père, l'élan parallèle qui a permis le dépassement d'un blocage ancien autour de ce que nous appelons la laïcité, à propos de l'enseignement du fait religieux dans nos écoles"*.

Jocelyn Bézecourt

# LA DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

4553. – 14 octobre 2002. – **M. Maurice LEROY** souhaite attirer l'attention de **M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche** sur le respect du principe de laïcité à l'école, garant de l'intégration républicaine et du respect des opinions de chacun par une stricte neutralité de l'institution scolaire. Des affaires de port du voile islamique à l'intérieur de la salle de classe et les problèmes d'absentéisme dans certains cours liés à une affirmation militante d'une appartenance religieuse, dans laquelle la jeune est souvent la victime de son environnement familial, continuent de se développer et de saper le travail effectué par les enseignants et les chefs d'établissement pour faire respecter la règle républicaine à l'école. Cette question a pris une autre dimension depuis les événements du 11 septembre 2001, avec la nécessité pour la France de permettre un dialogue entre les cultures et de ne pas accepter les dérives fondamentalistes de certains groupes y compris sur son propre sol. A ce titre, la réaffirmation et la garantie du principe de laïcité à l'école est d'une actualité pressante. Il souhaite connaître l'évolution des réflexions du Comité national de réflexion et de propositions sur la laïcité à l'école dont les membres ont été installés par arrêtés du 15 janvier 2002, et qui s'est réuni le 17 mai dernier. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour garantir ce principe républicain, inscrit dans notre constitution.

5428. – 28 octobre 2002. – **M. Jacques MYARD** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'atteinte scandaleuse au principe de laïcité scolaire consistant à lais-

*Merci à Philippe FOURNIER, vigilant défenseur de la laïcité constitutionnelle, de nous avoir transmis ces textes. Tous nos encouragements aussi aux parlementaires laïques engagés dans ce juste combat.*

ser une candidate au baccalauréat choisir le sexe de son examinateur. Dans un courrier adressé au proviseur du lycée Poquelin de Saint-Germain-en-Laye, une candidate libre a, en effet, exigé qu'au nom de sa foi musulmane, ses connaissances soient examinées exclusivement par une femme. Le 12 juin, date de l'oral, le mari de la candidate, Français de souche et récemment converti à l'islam, s'est assuré lors d'une visite des lieux du respect de ces exigences avant de laisser son épouse, intégralement voilée et gantée, passer l'oral d'anglais. Cette affaire est doublement choquante. D'une part, elle illustre une dérive supplémentaire vers le communautarisme et marque un abandon des principes qui gouvernent l'école : la laïcité par laquelle les considérations religieuses ne peuvent justifier l'octroi de privilèges, l'égalité de droit de tous les élèves à être traités de la même façon. On peut dès lors estimer que la nature même de l'épreuve et les sujets seront bientôt choisis en fonction de l'appartenance ou de la sensibilité religieuse des candidats. De l'autre, elle illustre la démission au plus haut niveau des autorités de l'Etat qui préfèrent se voiler la face en se défaussant de leurs responsabilités auprès des personnels éducatifs sur le terrain, sans souci du trouble porté au sein de la communauté scolaire et des disparités de traitement créées entre les établissements confrontés au règlement difficile de ces situations. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour mettre un terme à une dérive dangereuse pour la République dont la laïcité est le socle et pour réaffirmer strictement la valeur des principes de laïcité et de neutralité qui sont au cœur de l'institution scolaire.

## POINTS DE VUE PERSONNELS

### DES ENTORSES SUPPLÉMENTAIRES A LA LAÏCITÉ

#### Le bicentenaire officialisé des aumôneries de l'enseignement public

Le site officiel de l'Aumônerie catholique de l'Enseignement Public (AEP) ([www.aep.cef.fr](http://www.aep.cef.fr)) présente les neuf colloques régionaux dits du "bicentenaire de l'Aumônerie catholique de l'Enseignement Public" (AEP) en novembre prochain.

Il apparaît, à la lecture de ces pages électroniques stupéfiantes, un ensemble de violations indiscutables et de toute première gravité du principe de séparation entre Eglise et enseignement public. Le site de l'AEP indique en effet :

- que le colloque du bicentenaire de la "région Centre" se tiendra le 16 novembre 2002, sous la présidence de l'évêque d'Orléans, dans les locaux universitaires de la Faculté de Droit de l'université d'Orléans-La Source ;
- que celui de la "Région Provence-Méditerranée" (23 novembre, lycée agricole de Valabre, Gardanne) est "placé sous la présidence de Mgr Dominique REY, évêque de Fréjus-Toulon, organisé en collaboration avec le Rectorat d'Aix-Marseille" ;
- que plusieurs de ces colloques annoncent des conférences de personnes ayant un statut officiel dans l'enseignement public (intervention annoncée du directeur de l'IUFM de Lyon, Philippe MEIRIEU (présenté es qualité) au colloque de la "Région Centre-Est" à Saint-Étienne le 17 novembre

et d'une IPR, Isabelle Martini (*id*), au colloque de la "Région Nord" le 16 novembre <sup>(1)</sup> ;

- que, plus grave encore, la page consacrée au colloque de la "région Sud-Ouest" (Mérignac, le dimanche 17 novembre) annonce la tenue d'une table ronde réunissant "comme participants : proviseur, recteur, évêque, secrétaire nationale AEP.;" (il n'est pas précisé s'il s'agit du recteur de l'Académie de Bordeaux ou d'un autre recteur).

De plus, l'esprit général de ces colloques est celui du "partenariat" à établir avec l'enseignement public, notamment en matière d'enseignement du fait religieux, baptisé "laïcité-dialogue" (*sic*), et le rapport Debray est l'objet sur l'ensemble du site de plusieurs mentions, toutes favorables. Ainsi, le texte présentant le colloque de la "Région Nord" le félicite de faire de l'enseignement du fait religieux "plus qu'une nécessité culturelle, la condition d'un savoir vivre ensemble", autrement dit une morale.

(1) Isabelle Martini, IPR de Lettres, est codirectrice avec le Père François Boespflug, théologien catholique dont une intervention est programmée au colloque national des 5, 6 et 7 novembre, de l'ouvrage "S'initier aux religions, une expérience de formation continue dans l'enseignement public", Cerf, 1999, ouvrage valorisant ouvertement la croyance (quelle que soit la religion) et préfacé par l'Inspecteur Général d'histoire (honoraire) Jean Carpentier, fondateur (1997) de la très pieuse et très active ARELC (Association RELigion Laïcité-Citoyenneté).



# ROMÉ, BRUXELLES ET L'EUROPE :

## Militer pour une Europe laïque

### Rome et le néo-libéralisme mondial

L'Eglise romaine, notamment depuis 1978 avec l'avènement du pape Jean-Paul II œuvre pour l'instrumentalisation politique du religieux en général et essentiellement du catholicisme romain. D'où une double offensive au niveau mondial et à celui de l'Europe.

Récupérant les droits de l'homme, pourtant condamnés par l'Eglise il n'y a pas si longtemps, oubliant au passage que la formule inclut les droits de la femme, Jean-Paul II fustige de façon très générale les "carences humaines du capitalisme", condamnant le développement effréné "des forces du marché"<sup>(1)</sup>. Il pourrait s'en déduire que le pape condamne et le capitalisme et le néo-libéralisme mais par ailleurs le pape affirme en même temps, que "l'économie du marché libre constitue le mécanisme idéal en vue de répartir les ressources et de satisfaire les besoins..." Pour terminer sur ce point, disons que les déclarations successives de Jean-Paul II sont à la fois ambiguës et contradictoires et ce suffisamment pour ne pas inquiéter l'économie mondialiste actuelle.

### Rome et l'Europe

La nouvelle évangélisation de l'Europe, promise par Jean-Paul II a échoué. Mais Rome s'active, soit directement ou via les mouvances ou partis catholiques, ou indirectement par l'intermédiaire de groupes charismatiques, notamment l'Opus Dei. La ville de Bruxelles, capitale de l'Union européenne, est devenue une place stratégique importante pour nombre de groupes de pressions, de lobbies économiques et politiques, de réseaux d'influence y compris idéologiques et religieux. Ce n'est pas par hasard si Bruxelles est depuis longtemps l'un des centres d'influence de l'Opus Dei. Cet important mouvement catholique intégriste, surnommé la sainte pieuvre, a toutes les pratiques d'une secte. Seul, le soutien du pape actuel empêche ce mouvement d'être défini officiellement comme secte. Il faut dire que le soutien fonctionne dans les deux sens. Mais l'Opus Dei infiltre de plus en plus profondément les rouages du Vatican et de l'Eglise romaine. Organisation multinationale, l'Opus Dei a noyauté les institutions européennes, l'UNESCO et nombre d'organismes internationaux. Ses cibles stratégiques

sont les élites, mais aussi les pouvoirs politiques, économiques et notamment les médias. Par influence, l'œuvre reçoit d'importantes subventions nationales, européennes et internationales<sup>(2)</sup>. "Cronica", journal confidentiel réservé aux seuls membres de l'Opus Dei affirme que l'un de ses buts est de christianiser toutes les institutions sociales. Par ailleurs, l'Eglise catholique, dans le virage à droite conséquent que lui imprime Jean-Paul II et la curie romaine, réintègre progressivement les intégristes de feu Monseigneur Lefèvre. Les négociations "Rome-Ecône" vont bon train et comme l'indique la revue catholique contestataire "Goliath-magazine" : "les lefébristes installent leur chef taliban à Bruxelles". Il s'agit, notamment, de la "Fraternité Saint-Pie X" principal groupe intégriste catholique européen, installé dans une mouvance politico-religieuse d'extrême droite bien développée.

### Pour une Europe laïque

Tout ceci appelle à la vigilance et ces implantations bruxelloises ne doivent rien au hasard. Nous qui voulons construire une Europe humaniste, c'est à dire démocratique, sociale et laïque, nous devons mettre nos actes de citoyens en accord avec nos convictions. Et lorsque nous disons "laïque" cela signifie laïque c'est à dire la séparation claire, à tous les niveaux, des institutions et du religieux, le rejet de tout communautarisme, fut-il religieux et le refus de toute instrumentalisation politique des religions, à tous les niveaux, nationaux, européens et internationaux. Ceci est une condition nécessaire à la construction viable d'une Europe authentique. Et parodiant un slogan fort connu, transposé pour une laïcité sans frontières, faisons nôtre cette formule: "militants laïques de tous les pays, unissez-vous". C'est urgent.

Paul Becquemont  
Administrateur du CAEDEL

1 Encyclique *Centesimus annus*.

2 Dans l'encyclique "*Ecclesia in America*" par exemple, Jean-Paul II critique le capitalisme et le néolibéralisme. Mais critique ne veut pas dire condamnation... Les analyses divergentes des différentes encycliques résultent des ambiguïtés rédactionnelles ; ces textes ont dû, pourtant, être réfléchis.

## NON AUX FEMMES VOILÉES ! LE VOILE : NO PASARAN !

Face au nombre croissant de jeunes filles (de plus en plus jeunes) portant le hidjab (voile intégral à l'iranienne) dans les cités et banlieues de France, nous autres, femmes de ce pays, commençons à nous alarmer et à vouloir dénoncer publiquement le danger que cela représente, en tant que femmes d'abord et en tant que républicaines ensuite.

### En tant que femmes

Depuis les années 70, nous nous battons pour l'obtention de nos droits dans une société encore trop inégalitaire (notons qu'il n'existe toujours pas de loi anti-sexiste sur le modèle de la loi anti-racisme de 1972). Les acquis péniblement obtenus restent fragiles et certains restent encore à prendre (égalité des salaires, parité politique, partage des tâches ménagères, prostitution, violence et viols, etc.).

Nous ne pouvons accepter ce que représente le voile islamique, eu égard à nos combats pour la libération des

femmes : un symbole d'oppression, d'inégalité des sexes et un moyen collectif de la perpétuer.

Le voile, d'une rive à l'autre de la Méditerranée, rappelle que la femme appartient plus ou moins à l'ordre du privé et qu'elle reste à l'intérieur, y compris quand elle sort.

Le voile est en soi porteur d'exclusion, contraire à l'égalité des sexes, incompatible avec l'intégration citoyenne. A ce sujet, nous ne pouvons que reprendre les propos d'Hanifa CHERIFI, médiatrice au Ministère de l'Education Nationale et membre du Haut Conseil de l'Intégration : "*Le voile, symbole de l'idéologie intégriste, structure l'exclusion en soulignant les frontières visibles du ghetto ; ce comportement sert essentiellement des courants réactionnaires politiques et religieux*".

"Il n'y a qu'une différence de degré entre le voile et la burqa afghane et ni le Conseil d'Etat, ni les autorités



publiques n'ayant pris leurs responsabilités, les "beurettes" sont renvoyées à un mode de socialisation plus conforme à la société saoudienne qu'à la société française égalitaire."

Derrière le voile, il y a l'interdiction de l'exogamie, le mariage forcé, l'exclusion de la sphère publique, l'inégalité face à l'héritage, etc.

**Nous sommes en train de sacrifier le statut de la femme aux particularismes ethniques.**

### En tant que républicaines

Ce qui fonde la République française, ce sont les lois de Jules Ferry : celle de 1879 relative à la liberté de l'enseignement supérieur et celle de 1882 relative à l'enseignement laïc et obligatoire, et la loi de 1905 de Séparation de l'Eglise et de l'Etat dont l'article II stipule : "la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte". Ces lois constituent l'exception religieuse française. Elles mettaient fin à l'influence dominante de l'église catholique, ravalée au même rang que les autres confessions.

Or, la France est en train d'instituer une sorte de



"concordat" avec les religions nouvelles (dont l'Islam) soit disant lésées par l'Histoire.

### La laïcité de la république est en danger.

L'instauration d'une société différentialiste (à l'anglo-saxonne) où l'intégration consisterait à laisser s'exprimer des particularismes ayant les femmes comme premières victimes n'est pas acceptable, car l'Islam est porteur d'une conception fondamentalement inégalitaire des sexes. Nous reprenons à nouveau les propos tenus par Hanifa CHERIFI dans *Le Monde* du 17 décembre 2001 (s'exprimant sur le port du voile à l'école) :

"Il est pour le moins curieux de transformer en signe d'intégration ce qui n'est rien d'autre que le signe d'une absence d'intégration manipulée par l'intégrisme... Le principe de laïcité

impose la neutralité."

Il est nécessaire d'expliquer clairement aux nouveaux venus quelle est la place de la religion dans une République laïque et que **la loi est la même pour tous**

Des femmes en colère

Contact auprès de : leroyanne3@wanadoo.fr - jcperrotin@wanadoo.fr

## UN COMMENTAIRE D'ALAIN BAUER (Président du Conseil de l'Ordre du G.O.D.F.)

*Ci-dessous, nos lecteurs trouveront l'extrait final d'un article d'Alain BAUER, publié en juillet 2000 dans la brochure de la C.N.P.L.*

(...)

Le temps est venu, comme en 1928, de faire de la laïcité autre chose qu'un culte du passé. Il faut lui rendre sa dynamique propre d'extension sur l'Europe en construction. Déjà la Suède a séparé l'Eglise et l'Etat, la Grèce a supprimé la mention de la religion sur les cartes d'identité, la Belgique s'interroge sur une nouvelle étape au-delà du libre examen, la Grande Bretagne propose d'établir des rituels laïques pour toutes les cérémonies civiles (ce qui n'existe pas en France). Contrairement aux idées reçues, la laïcité reste une idée neuve. Nous avons la possibilité de passer cette nouvelle étape, par exemple en affirmant notre volonté, comme en 1921 lors du débat sur la construction de la grande mosquée de Paris, de permettre la création d'un Islam de France et pas d'un Islam en France. De rendre compatible l'Islam et la République. De cesser de dépendre d'imams d'importation aux ordres d'États étrangers, se croyant propriétaires de leurs populations présentes sur le

sol français. De sortir des caves où se développent les messages les plus intégristes, toute une population qui est passée, au fil des années, de la relégation à la ségrégation et qui parfois frise la sécession.

En rendant leur dignité à ceux qui croient, nous aidons à l'émancipation de ceux qui ne veulent pas croire.

Partout en Europe, le risque de la confrontation existe. L'affirmation des droits passe par la remise au premier plan du pacte qui nous permet de vivre ensemble.

Notre initiation est libération et pas révélation. Nous aidons à l'émancipation des consciences, pas au salut des âmes. A nous d'avoir le courage de préparer l'avenir au nom des libertés. De rendre à chacun sa dignité de citoyen. De donner à notre laïcité sa dimension universelle.

En matière de laïcité aussi, il nous faudra plus de pratiquants que de croyants.

Alain BAUER

Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France.

**C.E.D.E.C.** (Chrétiens pour une Église Dégagée de l'École Confessionnelle)

100, rue de la Fuye - 37000 Tours - Tél. 02 47 46 15 76

**L'EUROPE EN QUÊTE DE LAÏCITÉ** (colloque inter-associatif)

"L'expérience" acquise par le C.E.D.E.C. lors de la réalisation de colloques à La Roche-sur-Yon lui a permis de se joindre aux cinq associations : Droits et Libertés dans les Eglises (D.I.E.), Espérance 54, Les Amis du 68, Nous Sommes Aussi l'Eglise (N.S.A.E.) et Solidarité Eglise Liberté (S.E.L.) pour organiser un colloque qui se tiendra à Paris les 15 et 16 mars 2003.

*N.D.L.R. : L'initiative du C.E.D.E.C. (dont nous avons déjà relayé antérieurement les points de vue en matière de laïcité) est intéressante. Si ce colloque était plus largement ouvert, il gagnerait en intérêt.*

# UNE HONNÊTE INFORMATION : ÇA POURRAIT PAYER...!

Comment terminer l'année sans parler de nos chères média ?... elles méritent qu'on réfléchisse à leur action, leurs finalités, leur influence et leurs dépendances.

Avant toutes choses, précisons bien qu'il n'est pas question de nous livrer à une globalisation quelconque, nécessairement injuste et abusive, au sujet des travailleurs de la communication, c'est-à-dire les journalistes.

Mais enfin, force est d'admettre que ceux-ci justement sont concernés par les appréciations que n'importe quel lecteur de journal, n'importe quel téléspectateur ou auditeur est en situation, et en droit de formuler publiquement.

D'abord parce qu'en cette affaire, le public est le client, et les journalistes des fournisseurs, et que le droit d'exprimer son jugement sur la marchandise fournie est un des droits les plus élémentaires qui soient. Ensuite parce que les professionnels des différentes sortes de presses sont des hommes publics puisqu'ils diffusent leurs productions dans l'opinion, qu'ils en tirent profit et influence, un peu pour eux-mêmes et beaucoup pour ceux qui les emploient.

Si donc s'impose la légitime nécessité de critiquer certains journalistes, ceux-ci seraient mal venus de jouer les paranoïaques injustement rendus responsables de ce qui leur est reproché. Ce n'est pas une attaque contre la liberté de la presse, c'est défendre le respect dû au public, à l'honnêteté et à l'esprit des lumières...

Cette naïveté fera rire sans doute, et c'est peut-être cela le plus triste de l'affaire...



OUI ! il y a souvent de quoi frémir d'indignation lorsqu'on ouvre son poste de radio ou de télé pour écouter "les nouvelles" à quelque moment que ce soit de la journée : La priorité est presque toujours et quasi systématiquement donnée au fait divers, à l'incident sportif promu exploit, aux interviews débiles par micro-trottoirs désolants de niaiserie.

Et chacun, dans le public, si la lucidité le guide (ce qui n'est pas souvent le cas), de se poser certaines questions :

- quels critères guident ceux qui choisissent les thèmes d'attaque de l'actualité vulgarisée oralement, par l'écrit ou par l'image ? au nom de quoi, de quelles idées préétablies gomme-t-on certains faits, certains problèmes dont pourtant dépend le sort de la collectivité publique ? Quels intérêts servent les diffuseurs de niaiseries télévisuelles, radio-phoniques ou journalistiques ?
- où trouve-t-on trace du noble souci d'informer, d'expliquer, d'aider à comprendre, de comparer des thèses et des positionnements, afin de permettre un choix éclairé de la part du consommateur d'informations, de culture, d'écoute et de regard ?

- n'y a-t-il pas dans certains milieux de presse et de communication le souci prioritaire de mettre l'opinion publique sous influence, de la manipuler le cas échéant, d'exploiter ses goûts les moins nobles pour en tirer profit au moins commercial ?

Certes, il existe de très nombreux journalistes qui ont le souci de ciseler, au moins dans la forme, leurs productions écrites ou orales. La liste en serait longue, fort heureusement, mais quelle difficulté il y aurait à dénoncer les entorses à la vérité, au souci d'objectivité, à l'INDÉPENDANCE D'ESPRIT, que chacun de nous est en droit d'espérer de la part des informateurs patentés ?

Qui n'a conscience de l'existence des lobbies financiers, religieux et/ou partisans qui règnent en maîtres sur nos ondes et dans tout ce qui s'écrit ? Combien de publications libres et indépendantes sont condamnées à la confidentialité forcée parce que leurs positionnements déplaisent aux puissants des média ? Combien de courants de pensée, au demeurant parfaitement honorables, sont interdits d'accès aux moyens d'expression télévisuelle ou radiophonique ?

Tout cela n'est certes pas nouveau, et les professionnels de l'information répliqueront qu'ils ne font, en toute priorité, que suivre les goûts, les tendances et les aspirations du grand public, ce grand amateur de niaiseries, de fausses affirmations, voire de multiples vulgarités...

D'abord, c'est ÇA QUI PAYE, et tout est là... L'audimat, l'intérêt porté à la pub, la soumission aux idées dominantes ne voilà-t-il pas les reflets fidèles d'un public largement mis en état d'abrutissement... parfois joliment troussé ?

Comment espérer qu'il en soit autrement ? La réponse de la laïcité est connue :

Par l'éducation à l'esprit critique, à l'école et ailleurs, (et bien entendu dans le cadre d'un enseignement émancipé de tout prosélytisme culturel). Par l'engagement citoyen dans des mouvements associatifs eux-mêmes indemnes de toute soumission idéologique... Par le refus d'un assujettissement au goût du confort, gobeur de vérités prédigérées Par l'esprit de résistance intellectuelle et morale.

FAUT PAS RÊVER ? et pourquoi pas ?

TOUT SE TIENT : la vigilance et la lucidité peuvent devenir progressivement des marchandises "payantes" pour les faiseurs d'opinion, et les grandes institutions de communications. Même les plus réputées et les mieux établies, dans le "monde" de l'information, peuvent progressivement prendre goût à offrir à leur public des productions de qualité, honnêtement développées...

Et cela, simplement parce que ÇA PAIERAIT...!

Emile Risson



*Des débats ouverts  
Une information plurielle*

## SUR L'AUTEL D'ABRAHAM

Dans l'édition dominicale d'un quotidien luxembourgeois, un lecteur a publié une lettre ouverte au député socialiste Marcel ZANUSSI concernant l'abattage rituel. J'avoue avoir été quelque peu surpris par l'avalanche de pseudo-arguments pour justifier dans un sens communautariste religieux la pratique de l'abattage rituel qui est une pratique barbare peu conforme aux valeurs d'une société démocratique occidentale. Il est particulièrement pervers de faire appel au sens de notre tolérance pour vouloir nous imposer ces pratiques d'un autre âge. En ce domaine, l'attitude des Anglais qui disent que lorsqu'on est dans un pays, il faut se conformer aux us et coutumes des indigènes est la plus raisonnable et la plus adaptée pour vivre en paix.

Soulignons ici que la religion dans les sociétés occidentales est strictement du domaine privé et que les communautés religieuses quelles qu'elles soient n'ont pas de privilèges particuliers dans un environnement démocratique. Même si, de-ci ou de-là, certaines pratiques obsolètes et obscurantistes survivent au nom de fumeuses traditions rétrogrades.

Faire appel à la tolérance inscrite dans les droits de l'homme en ce domaine, c'est utiliser un grossier tour de passe-passe pour dévoyer le sens de la tolérance dont les

limites se placent aux frontières de ce qui est intolérable : la barbarie et la cruauté de ces rituels d'abattage des animaux au nom de soi-disant livres saints.

Admettre ces aberrations au nom des religions ou communautés religieuses, c'est demain tolérer que nous excisions les petites filles, que nous lapidions les femmes adultères et les homosexuels ou que nous soyions contraints à voiler les petites filles et les femmes et leur interdire la gymnastique, les sciences naturelles et la philosophie dans notre enseignement public.

Grâce aux Lumières, nous sommes sortis des ténèbres, ce n'est pas une raison pour qu'aujourd'hui nous nous y replongions avec une délectation morose.

Aussi, n'est-ce pas sans quelque perspicacité que André Gide pouvait écrire : La cruauté, c'est le premier des attributs de Dieu.

Pour ma part, en me tenant aux us et coutumes des pays où j'ai vécu, je n'ai jamais exigé de ces pays qu'ils m'accordent des droits particuliers et je me suis soumis à la règle que mon chez-moi était aussi ma forteresse...

T. Pescatore

Bridel, le 21 octobre (Luxembourg)

*Une Europe laïque, ce serait :*

- ❖ *Une union fraternelle de pays et de peuples solidaires les uns des autres, libres et indépendants, œuvrant tous ensemble pour la paix et la justice.*
- ❖ *Une Europe où la tolérance, la liberté absolue de conscience et le bien public l'emporteraient sur les égoïsmes et sur les dogmatismes.*
- ❖ *Une Europe où la santé et le bien-être seraient offerts à chacune et à chacun.*
- ❖ *Une Europe ouverte à la générosité et au refus des injustices grâce à une LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRES.*

*Bonne année à tous !*

## HUMOUR OU ANTICIPATION ?

**3 mars 2050** : Le Mouvement Culturel National Français lance une pétition pour la défense de la langue française, et appelle à manifester à Paris le 12 mars.

Il dénonce la loi votée en novembre 2021 par le Parlement Européen qui déclare l'anglais "langue unique" de la République européenne. Depuis bientôt trente ans, les "langues nationales" sont considérées comme "régionales", et ne sont plus enseignées qu'à la demande des parents. L'enseignement de toutes les disciplines se fait en anglais, et le français, devenu facultatif, a perdu de son attrait pour les familles, car il est déconsidéré du fait de sa non-obligation. La plupart des jeunes ne le parlent d'ailleurs plus, et le comprennent à peine.

Le M.C.N.F. réclame que l'enseignement du français redevienne obligatoire, à raison de trois heures par semaine dans les écoles élémentaires et primaires du territoire français, à côté de l'anglais, qui resterait "langue commune"

européenne, mais non plus unique. Le ministre européen de l'enseignement a récemment déclaré que l'obligation d'une "langue nationale" était contraire à la Constitution européenne, et serait une terrible régression vers un passé révolu. Il a déclaré: "*L'obligation du français à l'école serait d'autre part une atteinte intolérable à la liberté des parents, car en France, vivent de très nombreux ressortissants d'autres régions d'Europe, et il est impensable d'obliger leurs enfants à apprendre un patois devenu inutile. Si toutes les anciennes nations revendiquaient le même droit, nous retournerions à la balkanisation de l'Europe, et à l'état de guerre des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*".

Le ministre de l'Intérieur a interdit la manifestation et a menacé de dissoudre le M.C.N.F. pour atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République européenne...

Luc Pirriou  
(via internet)

## A L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'IN D'ANNÉE...

Vous voulez faire plaisir à un(e) ami(e) à l'occasion de l'année nouvelle ? FACILE !!! Voyez ci-dessous.

Partie à envoyer par La Poste à "Europe et Laïcité" - 11, avenue des Huguenots - 94420 Le Plessis-Tréville - France

M. .... (nom de l'expéditeur) **abonne pour un an :**

M., Mme, Mlle : .....

Adresse : .....

ci-joint un chèque de 8 € - 16 € - 20 €, à l'ordre de "Europe et Laïcité"

Signature :

Partie à envoyer par La Poste au bénéficiaire



*Paix et Laïcité  
pour tous et partout  
pour 2003*

de la part de .....

*Veillez accepter, avec nos meilleurs vœux, cet  
abonnement d'un an à "Europe et Laïcité" afin  
que l'année nouvelle vous apporte encore plus de  
moments agréables...*

*Bonne et heureuse année  
Affectueusement*